HUMAINE
>>>> CRÉATIVE
AUDACIEUSE

RAPPORT 2022-2023

Loi sur les établissements
d'enseignement de niveau universitaire

CHAPITRE E-14.1

UQAT
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

31 octobre 2023
Photographie : Christian Leduc

TABLE DES MATIÈRES

États financiers 6

Rapport de l'auditeur indépendant 7

Système d'information financière universitaire (SIFU) 11

États du traitement 21

Rapport de l'auditeur indépendant 23

Formulaire de déclaration 25

Rapport sur la performance 27

Grille des indicateurs 29

Mesures prises pour l'encadrements des personnes étudiantes 40

Mesures phares d'encadrement des étudiantes et étudiants 40

Autres mesures d'encadrement des étudiantes et étudiants 46

Programmes d'activités de recherche 47

Principales orientations de recherche 48

Réalisations marquantes sur le plan de la recherche 51

Rapport sur les perspectives de développement 57

Priorités de développement 2023-2024 59

Orientations en lien avec la politique de financement du MES 63

Plan stratégique 2020-2025 69

ÉTATS FINANCIERS

HUMAINE
CRÉATIVE
AUDACIEUSE

uqat.ca

UQAT
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Rapport de mission de procédures convenues à l'égard du Système d'information financière des universités 2022-2023

À l'attention de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et du ministère de l'Enseignement supérieur

Objectif du présent rapport de mission de procédures convenues et restriction à l'utilisation et à la diffusion

Notre rapport vise uniquement à aider l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (« l'Université ») à déterminer si l'information financière présentée aux pages 1 à 4, aux annexes 12 et 12A et aux comptes 402, 403, 404 et 406 du Système d'information financière des universités 2022-2023 (« SIFU ») est conforme aux états financiers audités de l'Université. L'Université a confirmé que les procédures convenues étaient appropriées par rapport à l'objectif de la mission. L'Université est responsable de l'information financière contenue dans le SIFU visée par les procédures convenues mises en œuvre. Ce rapport est destiné exclusivement à l'Université et au ministère de l'Enseignement supérieur et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties ni diffusé à d'autres parties.

Responsabilités du professionnel en exercice

Nous avons réalisé la mission de procédures convenues conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4400, *Missions de procédures convenues*. Une mission de procédures convenues implique la mise en œuvre des procédures précisément convenues avec l'Université ainsi que la communication dans un rapport des constatations, c'est-à-dire les résultats factuels de la mise en œuvre des procédures convenues. Nous ne faisons aucune déclaration quant au caractère approprié des procédures convenues.

La mission de procédures convenues ne constitue pas une mission de certification. Par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion ou conclusion fournissant une assurance.

Si nous avions mis en œuvre des procédures supplémentaires, nous aurions pu prendre connaissance d'autres éléments que nous vous aurions communiqués.

Éthique professionnelle

Nous nous sommes conformés aux règles d'indépendance et aux règles éthiques du code de déontologie, lesquelles reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Procédures et constatations

Nous avons mis en œuvre les procédures décrites ci-après, qui ont été convenues avec l'Université et consignées dans *les conditions de la mission le* 16 juin 2023, *à l'égard* du *Système d'information financière des universités 2022-2023*.

MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.[1]

Rouyn-Noranda (Québec)
Le 21 octobre 2023

[1] CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A118014

MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l./LLP
155, avenue Dallaire, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4T3 Tél. : 819.762.5764 Téléc. : 819.797.1471

	POSTES	PROCÉDURES CONVENUES	CONSTATATIONS SUR LES PROCÉDURES CONVENUES
1	Concordance du SIFU par rapport aux états financiers audités (sous-section 4.1 du mandat)	✓ Obtenir le plus récent SIFU de l'établissement.	
		✓ Compléter l'outil interactif « Formulaire_Explication des écarts » (format Excel).	
		✓ À partir de l'état de la situation financière du SIFU (page 1) et des états financiers audités, comparer les totaux respectifs des actifs à court terme, des actifs à long terme, des passifs à court terme, des passifs à long terme et du total des soldes de fonds, et ce, par fonds ainsi que pour la colonne « total des fonds ». Advenant le cas où une université ne présente pas à ses états financiers audités l'information financière par fonds, le professionnel en exercice devra comparer ces totaux, pour chacun des fonds, avec la balance de vérification de l'université et comparer la colonne « total des fonds » aux états financiers audités.	Aucun écart relevé
		✓ À partir des produits et charges du SIFU (pages 2 et 3) et des états financiers audités, comparer les totaux respectifs des produits (sans distinction des « autres produits » que l'on retrouve dans certains états financiers audités), des charges et des excédents (insuffisances) des produits par rapport aux charges, et ce, par fonds ainsi que pour la colonne « total des fonds ». Advenant le cas où une université ne présente pas à ses états financiers audités l'information financière par fonds, le professionnel en exercice devra comparer ces totaux, pour chacun des fonds, avec la balance de vérification de l'université et comparer la colonne « total des fonds » aux états financiers audités.	Aucun écart relevé
		✓ À partir de l'évolution des soldes de fonds du SIFU (page 4) et des états financiers audités, comparer les totaux respectifs des soldes de fonds à la fin de l'exercice, et ce, par fonds ainsi que pour la colonne « total des fonds ». Advenant le cas où une université ne présente pas à ses états financiers audités l'information financière par fonds, le professionnel en exercice devra comparer ces totaux, pour chacun des fonds, avec la balance de vérification de l'université et comparer la colonne « total des fonds » aux états financiers audités.	Aucun écart relevé
		✓ Un imprime-écran des deux tableaux de l'onglet « Tableaux de concordance SIFU – EF » doit être joint au présent document.	Voir document joint

	POSTES	PROCÉDURES CONVENUES	CONSTATATIONS SUR LES PROCÉDURES CONVENUES
2	Concordance entre les annexes 12 et 12A du SIFU (sous-section 4.2 du mandat)	Volet 1 ✓ Retracer chacun des montants inscrits à l'annexe 12A aux résolutions qui auront été fournies au préalable par l'université. ✓ Dans le cas où des montants ne sont corroborés par aucune résolution, demander, pour chacun de ces montants, une confirmation signée du responsable des ressources financières confirmant la nature et l'utilisation des sommes. Inscrire aux constatations sur les procédures convenues le nombre de confirmations signées obtenues de l'université et les annexer au rapport. Volet 2 ✓ Comparer le total de la ligne 14, à la colonne 6 de l'annexe 12A avec le total à la ligne 7, de la colonne 6 de l'annexe 12. ✓ Comparer le total de la ligne 28, à la colonne 6 de l'annexe 12A avec le total à la ligne 12, de la colonne 1 de l'annexe 12. ✓ Advenant un écart entre les annexes 12 et 12A, et que l'écart n'est pas dû qu'au fait que l'annexe 12A indique seulement les virements interfonds de plus de 100 000 $, faire corriger ces annexes par l'université. Consigner aux constatations sur les procédures convenues les corrections effectuées ou les écarts relevés.	Aucun écart relevé Aucun écart relevé
3	Inscription des montants forfaitaires des étudiants internationaux (sous-section 4.3.1 du mandat)	✓ Obtenir de l'université les listes des montants par étudiant présentés aux comptes #402 et #404. ✓ Recalculer le total des listes et comparer ces totaux avec les montants aux postes #402 et #404 respectivement. En cas de non-concordance, demander des explications à l'université. ✓ À partir de ces listes, sélectionner 10 montants. Pour chaque sélection, vérifier la concordance entre le statut de l'étudiant à son dossier et la définition d'un étudiant international (aussi appelé étudiant étranger) de la sous-section 4.3.1. ✓ Retracer la facture de l'étudiant international émise par l'université et l'encaissement du montant forfaitaire chargé durant l'exercice et recalculer le montant excédant le seuil établi à la sous-section 3.5 des Règles budgétaires. ✓ Comparer les montants (réglementé et déréglementés (excédent le seuil)) ainsi recalculés aux montants apparaissant aux listes des comptes #402 et #404 respectivement.	Aucun écart relevé Aucun écart relevé Aucun écart relevé Aucun écart relevé

	POSTES	PROCÉDURES CONVENUES	CONSTATATIONS SUR LES PROCÉDURES CONVENUES
3	Inscription des montants forfaitaires des canadiens non-résidents du Québec (sous-section 4.3.2 du mandat)	✓ Consigner aux constatations sur les procédures convenues la nature et les montants des opérations ne correspondant pas aux dispositions du Cahier des normes et des directives de présentation SIFU, et ce, pour chacun des tests ayant échoué.	Aucun écart relevé
		✓ Obtenir une liste des montants par étudiant présentés au compte #403.	
		✓ Recalculer le total de la liste et comparer ce total avec le montant au compte #403. En cas de non-concordance, demander des explications à l'université.	Aucun écart relevé
		✓ Sélectionner 10 montants. Pour chaque sélection, vérifier la concordance entre le statut de l'étudiant à son dossier et la définition d'un étudiant canadien non-résident au Québec.	Aucun écart relevé
		✓ Retracer la facture de l'étudiant et l'encaissement du montant forfaitaire chargé durant l'exercice, qui doit correspondre aux montants établis à la sous-section 3.4 des Règles budgétaires.	Aucun écart relevé
		✓ Comparer ce montant à celui apparaissant à la liste du compte #403.	Aucun écart relevé
		✓ Consigner aux constatations sur les procédures convenues la nature et les montants des opérations ne correspondant pas aux dispositions du Cahier des normes et des directives de présentation SIFU, et ce, pour chacun des tests ayant échoué.	Aucun écart relevé
		✓ Obtenir du Ministère une liste des étudiants dérèglementés ayant fréquenté l'établissement universitaire à la session d'automne de l'année financière visée par le mandat.	
		✓ Sélectionner 10 montants. Attention : un étudiant peut se retrouver sur plusieurs lignes du fichier Excel.	
		✓ Pour chaque sélection, retracer la facture de l'étudiant et l'encaissement du montant des droits de scolarité facturés durant l'exercice.	Aucun écart relevé
		✓ Comparer ce montant à celui apparaissant à la liste du compte #406 fournie par l'université. En cas de non-concordance, demander des explications à l'université.	Aucun écart relevé
		✓ Consigner aux constatations sur les procédures convenues la nature et les montants des opérations ne correspondant pas aux dispositions du Cahier des normes et des directives de présentation SIFU, et ce, pour chacun des tests ayant échoué.	Aucun écart relevé

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Système d'information financière des universités

2022-2023

Responsable des ressources financières

5 octobre 2023

Date

Enseignement supérieur Québec

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE
au 30 avril 2023
en $

	ACTIF	**Annexe et note à compléter**	**Fonds de fonctionnement 1**	**Fonds avec restrictions 2**	**Fonds d'immobilisations 3**	**Fonds de dotation 4**	**Autres fonds 5**	**Ajustements 6**	**Total 7**	
	Actif à court terme									
1	Encaisse (001)	s/o	33 343 828	-	-	-	-		**33 343 828**	1
2	Placements à court terme (005)	s/o	14 012 013	-	-	-	-		**14 012 013**	2
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	320 016	-	-	-	-		**320 016**	3
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	-	-	-	-	-		**-**	4
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note#2 (annexe 20)	13 876 052	- - -	- - -	- - -	- - -		**13 876 052**	5
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	1 947 396	- - -	- - -	- - -	- - -		**1 947 396**	6
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	2 676 894	3 543 777	1 781 676	-	-		**8 002 347**	7
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	65 000	-	-	-	-		**65 000**	8
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	s/o	-	23 869 981	4 850 446	-	-	(28 720 427)	**-**	9
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	35 994	-	-	-	-		**35 994**	10
11	Stocks (075)	s/o	-	-	- - -	-	-		**-**	11
	Total de l'actif court terme		**66 277 193**	**27 413 758**	**6 632 122**	**-**	**-**	**(28 720 427)**	**71 602 646**	
	Actif à long terme									
12	Frais reportés (080)	s/o	-	-	-	-	-		**-**	12
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	-	-	-	-	-		**-**	13
14	Placements à long terme (125, 130)	s/o	-	-	-	-	-		**-**	14
15	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	430 000	-	-	-	-		**430 000**	15
16	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	-	-	-	-	-		**-**	16
17	Immobilisations (105)	Annexe 16	- - -	- - -	67 455 797	- - -	- - -		**67 455 797**	17
18	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (110)	s/o	- - -	- - -	-	- - -	- - -		**-**	18
19	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	-	-	-	-	-		**-**	19
20	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	-	-	-	-	-		**-**	20
21	**TOTAL DE L'ACTIF**		**66 707 193**	**27 413 758**	**74 087 919**	**-**	**-**	**(28 720 427)**	**139 488 443**	**21**

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE
au 30 avril 2023
en $

	PASSIF	**Annexe et note à compléter**	**Fonds de fonctionnement 1**	**Fonds avec restrictions 2**	**Fonds d'immobilisations 3**	**Fonds de dotation 4**	**Autres fonds 5**	**Ajustements 6**	**Total 7**	
	Passif à court terme									
22	Découvert de banque (201)	s/o	-	-	-	-	-		-	22
23	Emprunts à court terme (205, 206)	Note#4 (annexe 20)	-	-	-	-	-		-	23
24	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	s/o	-	-	179 882	-	-		**179 882**	24
25	Subventions à rembourser au Ministère (210)	Note#2 (annexe 20)	-	- - -	- - -	- - -	- - -		-	25
26	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	s/o	8 925 099	-	- - -	-	-		**8 925 099**	26
27	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	1 207 681	-	- - -	-	-		**1 207 681**	27
28	Comptes créditeurs (215, 220)	s/o	24 286 100	21 219	25 487	-	-		**24 332 807**	28
29	Produits reportés (260)	Annexe 7	3 623 638	292 813	- - -	- - -	-		**3 916 451**	29
30	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	914 404	27 099 726	906 154	-	-		**28 920 284**	30
31	Portion de la dette exigible à court terme (313, 314)	s/o	-	-	-	-	-		-	31
32	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	28 720 427	-	-	-	-	(28 720 427)	-	32
	Total du passif à court terme		**67 677 349**	**27 413 758**	**1 111 523**	**-**	**-**	**(28 720 427)**	**67 482 203**	
	Passif à long terme									
33	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	12 563 000	-	-	-	-		**12 563 000**	33
34	Dettes à long terme (315, 320, 321, 325, 330)	s/o	-	-	-	-	-		-	34
35	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335; 336)	s/o	-	-	-	-	-		-	35
36	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	-	-	55 948 112	- - -	- - -		**55 948 112**	36
37	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	s/o	-	-	-	-	-		-	37
38	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	-	-	-	-	-		-	38
39	**TOTAL DU PASSIF**		**80 240 349**	**27 413 758**	**57 059 635**	**-**	**-**	**(28 720 427)**	**135 993 315**	**39**

SOLDES DE FONDS [1]

40	Grevé d'affectations d'origine interne	Annexe 8	-	-	245 000	-	-	-	**245 000**	40
41	Grevé d'affectations d'origine externe (FD et AF)	s/o	- - -	- - -	- - -	-	-	-	-	41
42	Non grevé d'affectation (FF)	s/o	(13 533 156)	- - -	- - -	- - -	- - -	-	**(13 533 156)**	42
43	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (FD)	s/o	- - -	- - -	- - -	-	- - -	-	-	43
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (FD)	s/o	- - -	- - -	- - -	-	- - -	-	-	44
45	Investi en immobilisations (FI)	s/o	- - -	- - -	16 783 284	- - -	- - -	-	**16 783 284**	45
46	**TOTAL DES SOLDES DE FONDS**		**(13 533 156)**	**-**	**17 028 284**	**-**	**-**	**-**	**3 495 128**	**46**
47	**TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS**		**66 707 193**	**27 413 758**	**74 087 919**	**-**	**-**	**(28 720 427)**	**139 488 443**	**47**

Note 1: Les montants de ce tableau correspondent au solde de fonds du début de l'exercice plus les variations de l'exercice.

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
État des produits
de l'exercice terminé le 30 avril 2023
en $

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	s/o	6 963 389	- - -	- - -	- - -	- - -		**6 963 389**	1
2	Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglementés (402)	s/o	584 834	- - -	- - -	- - -	- - -		**584 834**	2
3	Montants forfaitaires canadiens des étudiants réglementés (403)	s/o	229 942	- - -	- - -	- - -	- - -		**229 942**	3
4	Montants supplémentaires chargés aux étudiants assujettis aux forfaitaires internationaux (10% du forfaitaire international) (404)	s/o	58 483	- - -	- - -	- - -	- - -		**58 483**	4
5	Droits de scolarité des étudiants déréglementés (406)	s/o	589 213	- - -	- - -	- - -	- - -		**589 213**	5
6	Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	s/o	-	- - -	- - -	- - -	- - -		**-**	6
7	Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	s/o	323 112	- - -	- - -	- - -	- - -		**323 112**	7
8	Frais institutionnels obligatoires (FIO) (447, 448, 449, 451, 452, 453, 454, 456, 457)	s/o	3 963 146	- - -	- - -	- - -	- - -		**3 963 146**	8
9	Autres frais facturés aux étudiants (458, 459, 462, 463, 464, 467)	s/o	55 386	-	- - -	-	-		**55 386**	9
10	**TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS**		**12 767 504**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**12 767 504**	**10**
11	Subventions du Ministère (515)	~~Annexe 5~~	64 440 151	2 802 766	-	- - -	- - -		**67 242 917**	11
12	Autres subventions provinciales (405, 410, 411, 427, 495, 496, 497)	s/o	480 913	4 366 517	12 586	-	-		**4 860 016**	12
13	Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423)	s/o	1 440 660	4 647 017	13 299	-	-		**6 100 976**	13
14	Autres produits et autres aides (424, 426, 428, 429, 431)	s/o	72 000	1 879 969	-	-	-		**1 951 969**	14
15	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (520)	s/o	- - -	- - -	127 419	- - -	- - -		**127 419**	15
	Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations:									
16	Ministère (530)	s/o	- - -	- - -	1 163 832	- - -	- - -		**1 163 832**	16
17	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	s/o	- - -	- - -	854 041	- - -	- - -		**854 041**	17
18	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Canada (532)	s/o	- - -	- - -	941 558	- - -	- - -		**941 558**	18
19	Autres (533)	s/o	- - -	- - -	43 075	- - -	- - -		**43 075**	19
20	**TOTAL DES SUBVENTIONS**		**66 433 724**	**13 696 269**	**3 155 810**	**-**	**-**	**-**	**83 285 803**	**20**
21	Intérêts et dividendes (435)	s/o	1 142 218	-	-	-	-		**1 142 218**	21
22	Intérêts sur les avances interfonds (440)	s/o	-	-	-	-	-		**-**	22
23	Produits provenant du fonds de dotation (445)	s/o	-	-	-	- - -	-		**-**	23
24	Produits provenant d'une fondation (446)	s/o	72 000	830 946	-	-	-		**902 946**	24
25	Produits non gouvernementaux (430)	Note#1 (annexe 20)	211 113	4 764 691	-	1 825 850	-		**6 801 654**	25
26	Gains sur vente de placements (526)	s/o	-	-	-	-	-		**-**	26
27	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	s/o	- - -	- - -	-	- - -	- - -		**-**	27
28	Recouvrement des coûts indirects (465)	s/o	571 540	- - -	- - -	- - -	- - -		**571 540**	28
29	Ventes externes (460)	s/o	540 788	11 849	-	- - -	-		**552 637**	29
30	Autres produits (466, 470)	Annexe 10	(147 986)	-	-	-	-		**(147 986)**	30
31	**TOTAL DES PRODUITS AUTRES**		**2 389 672**	**5 607 486**	**-**	**1 825 850**	**-**	**-**	**9 823 008**	**31**
32	**TOTAL DES PRODUITS**		**81 590 900**	**19 303 755**	**3 155 810**	**1 825 850**	**-**	**-**	**105 876 316**	**32**

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
État des charges
de l'exercice terminé le 30 avril 2023
en $

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	**Masse salariale**									1
2	Direction	s/o	3 716 092	107 186	---	---	---		**3 823 278**	2
3	Gérance	s/o	151 604	-	---	---	---		**151 604**	3
4	Enseignants-chercheurs	s/o	19 531 754	1 021 459	---	---	---		**20 553 213**	4
5	Chargés de cours	s/o	9 933 685	15 866	---	---	---		**9 949 551**	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	s/o	366 477	3 158 968	---	---	---		**3 525 445**	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	s/o	157 026	385 162	---	---	-		**542 188**	7
8	Personnel professionnel non enseignant	s/o	10 051 203	410 247	---	---	-		**10 461 450**	8
9	Personnel de soutien technique	s/o	4 696 116	628 266	---	---	-		**5 324 382**	9
10	Personnel de soutien de bureau	s/o	3 611 769	99 997	---	---	---		**3 711 766**	10
11	Personnel de métier et ouvrier	s/o	441 752	-	---	---	---		**441 752**	11
12	Avantages sociaux (700)	Annexe 14	11 251 003	1 151 958	---	---	-		**12 402 961**	12
13	Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	s/o	534 931	109 272	---	---	-		**644 203**	13
14	**TOTAL DE LA MASSE SALARIALE ET DES AVANTAGES SOCIAUX**		**64 443 414**	**7 088 381**	**-**	**-**	**-**	**-**	**71 531 795**	**14**
15	Avantages sociaux futurs (704)	s/o	719 000	---	---	---	---		**719 000**	15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	s/o	12 882	-	---	---	-		**12 882**	16
17	Stagiaires postdoctoraux (706)	s/o	-	48 510	---	---	-		**48 510**	17
18	Formation et perfectionnement (710)	s/o	281 311	30 574	---	---	-		**311 885**	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	s/o	1 720 284	1 019 479	---	---	-		**2 739 763**	19
20	Bourses (735)	s/o	814 458	5 187 050	---	---	-		**6 001 508**	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	s/o	1 643 300	3 583 682	-	-	-		**5 226 982**	21
22	Fournitures et matériel (745)	s/o	1 437 547	863 663	---	---	-		**2 301 210**	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	s/o	33 107	-	---	---	-		**33 107**	23
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795)	s/o	5 012 384	1 744 640	-	---	-		**6 757 024**	24
25	Volumes et périodiques (750)	s/o	356 351	20 757	---	---	-		**377 108**	25
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	s/o	1 130 592	27 990	-	---	-		**1 158 582**	26
27	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	s/o	1 379 665	20 111	---	---	-		**1 399 776**	27
28	Location-exploitation (830)	s/o	-	-	---	---	-		**-**	28
29	Transfert de coûts indirects (865)	s/o	---	571 540	---	---	---		**571 540**	29
30	Pertes sur vente de placements (886)	s/o	-	-	-	-	-		**-**	30
31	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	Note#3 (annexe 20)	635 454	139 623	239 233	---	-		**1 014 310**	31
32	Biens de nature non capitalisable (893)	Note#3 (annexe 20)	-	-	155 018	---	---		**155 018**	32
33	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853, 856, 857, 858)	s/o	134 082	15	7 224	-	-		**141 321**	33
34	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	s/o	-	-	-	-	-		**-**	34
35	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	s/o	---	---	-	---	---		**-**	35
36	Amortissement des immobilisations (890)	s/o	---	---	4 624 321	---	---		**4 624 321**	36
37	Autres charges (860, 870)	Annexe 10	**34 144**	**-**	5 362	**-**	**-**		**39 506**	37
38	**TOTAL DES AUTRES CHARGES**		**15 344 560**	**13 257 634**	**5 031 158**	**-**	**-**	**-**	**33 633 353**	**38**
39	Ventes internes (878) [2]	s/o	(216 426)	(63 860)	---	---	-		**(280 286)**	39
40	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 894, 895)	s/o	45 945	234 341	-	-	-		**280 286**	40
41	Gains et pertes latents (879)	s/o	-	-	-	-	-		**-**	41
42	**Total des autres charges incluant les gains et pertes latents**		**15 174 079**	**13 428 115**	**5 031 158**	**-**	**-**	**-**	**33 633 353**	**42**
43	**TOTAL DES CHARGES**		**79 617 493**	**20 516 496**	**5 031 158**	**-**	**-**	**-**	**105 165 147**	**43**
44	**EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES**		**1 973 407**	**(1 212 741)**	**(1 875 348)**	**1 825 850**	**-**	**-**	**711 168**	**44**

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Note 2: Le montant total des ventes internes présenté à la ligne 39 doit être annulé par le montant total des achats internes présenté à la ligne 40.

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Évolution des soldes de fonds
de l'exercice terminé le 30 avril 2023
en $

		Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	**SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE**		(12 943 556)	(0)	15 949 516	-	-	-	**3 005 960**	1
2	Redressement des années précédentes (comptes 306, 307 et 308)	Annexe 11	-	-	-	-	-		-	2
3	**Solde de fonds redressé**		**(12 943 556)**	**(0)**	**15 949 516**	**-**	**-**	**-**	**3 005 960**	**3**
4	Produits de l'année	Annexes 1 et 3	81 590 900	19 303 755	3 155 810	1 825 850	-	-	**105 876 316**	4
5	Charges de l'année	Annexes 2 et 4	79 617 493	20 516 496	5 031 158	-	-	-	**105 165 147**	5
6	**Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges**		**1 973 407**	**(1 212 741)**	**(1 875 348)**	**1 825 850**	**-**	**-**	**711 168**	**6**
7	Rééval. autres éléments afférents au régime de retraite et d'avantages complé. de retraite (309)	s/o	(222 000)	- - -	- - -	- - -	- - -		**(222 000)**	7
8	Apports reçus à titre de dotations (compte 311)	s/o	-	-	-	-	-		-	8
9	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables (compte 312)	s/o	-	-	-	-	-		-	9
10	Virements d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a	-	1 825 850	2 954 116	-	-		**4 779 966**	10
11	Virements vers d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a	2 341 007	613 109	-	1 825 850	-		**4 779 966**	11
12	**Sous-total**		**(589 600)**	**-**	**1 078 768**	**-**	**-**	**-**	**489 168**	**12**
13	**SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE**		**(13 533 156)**	**(0)**	**17 028 284**	**-**	**-**	**-**	**3 495 129**	**13**

RÉPARTITION DES SOLDES DE FONDS[2]

14	Grevé d'affectations d'origine interne	Annexe 8			245 000				**245 000**	14
15	Grevé d'affectations d'origine externe (FD et AF)	s/o	- - -	- - -	- - -				-	15
16	Non grevé d'affectation (FF)	s/o	(13 533 156)	- - -	- - -	- - -	- - -		**(13 533 156)**	16
17	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (FD)	s/o	- - -	- - -	- - -		- - -		-	17
18	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (FD)	s/o	- - -	- - -	- - -		- - -		-	18
19	Investi en immobilisations (FI)	s/o	- - -	- - -	16 783 284	- - -	- - -		**16 783 284**	19
20	**TOTAL DES SOLDES DE FONDS**		**(13 533 156)**	**-**	**17 028 284**	**-**	**-**	**-**	**3 495 128**	**20**

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Note 2: Les montants de ce tableau correspondent au solde de fonds du début de l'exercice plus les variations de l'exercice.

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Produits par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2023
en $

Annexe 1

		Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1	Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	6 963 389	---	-	---	-	---	---		**6 963 389**	1
2	Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglementés (402)	---	---	584 834	---	---	---	---		**584 834**	2
3	Montants forfaitaires canadiens des étudiants réglementés (403)	---	---	229 942	---	---	---	---		**229 942**	3
4	Montants supplémentaires chargés aux étudiants assujettis aux forfaitaires internationaux (10% du forfaitair	---	---	58 483	---	---	---	---		**58 483**	4
5	Droits de scolarité des étudiants déréglementés (406)	589 213	---	-	---	-	---	---		**589 213**	5
6	Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	-	---	-	---	-	---	---		**-**	6
7	Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	-	---	-	---	323 112	---	---		**323 112**	7
8	Frais institutionnels obligatoires (FIO) (447, 448, 449, 451, 452, 453, 454, 456, 457)	79 670	957 089	2 140 405	-	-	785 982	-		**3 963 146**	8
9	Autres frais facturés aux étudiants (458, 459, 462, 463, 464, 467)	60	-	53 676	1 650	-	-	-		**55 386**	9
10	**Total des produits provenant des étudiants**	**7 632 332**	**957 089**	**3 067 340**	**1 650**	**323 112**	**785 982**	**-**	**-**	**12 767 504**	**10**
11	Subventions du Ministère (515)	-	52 487	64 374 235	---	-	13 429	---		**64 440 151**	11
12	Autres subventions provinciales (405, 410, 427)	386 301	73 362	4 955	-	16 295	-	-		**480 913**	12
13	Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422)	-	-	1 440 660	-	-	-	-		**1 440 660**	13
14	Autres produits et autres aides (424, 426, 428, 429)	72 000	-	-	-	-	-	-		**72 000**	14
15	**Total des subventions**	**458 301**	**125 848**	**65 819 850**	**-**	**16 295**	**13 429**	**-**	**-**	**66 433 724**	**15**
16	Intérêts et dividendes (435)	---	---	1 142 218	---	-	-	-		**1 142 218**	16
17	Intérêts sur les avances interfonds (440)	---	---	-	---	---	---	---		**-**	17
18	Produits provenant du fonds de dotation (445)	-	-	-	---	-	-	-		**-**	18
19	Produits provenant dune fondation (446)	2 000	-	-	-	-	70 000	-		**72 000**	19
20	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	127 946	1 135	903	16 800	5 127	59 203	-		**211 113**	20
21	Gains sur vente de placement (526)	---	---	-	---	---	---	---		**-**	21
22	Recouvrement des coûts indirects (465)	0	-	571 540	---	-	-	-		**571 540**	22
23	Ventes externes (460)	13 522	10 730	2 229	1 282	328 094	-	184 930		**540 788**	23
24	Autres produits (466, 470)	(147 986)	-	-	-	-	-	-		**(147 986)**	24
25	**Total des produits autres**	**(4 519)**	**11 865**	**1 716 889**	**18 082**	**333 222**	**129 203**	**184 930**	**-**	**2 389 672**	**25**
26	**TOTAL DES PRODUITS**	**8 086 114**	**1 094 802**	**70 604 079**	**19 732**	**672 628**	**928 614**	**184 930**	**-**	**81 590 900**	**26**

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Charges par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2023
en $

Annexe 2

		Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1	**Masse salariale**										1
2	Direction	1 151 681	317 287	1 962 641	138 524	88 701	57 259	-		**3 716 092**	2
3	Gérance	-	-	151 604	-	-	-	-		**151 604**	3
4	Enseignants-chercheurs	19 531 754	-	-	-	-	-	-		**19 531 754**	4
5	Chargés de cours	9 925 506	2 863	4 510	-	-	806	-		**9 933 685**	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	331 341	-	14 979	-	20 157	-	-		**366 477**	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	141 875	10 936	4 166	49	-	-	-		**157 026**	7
8	Personnel professionnel non enseignant	5 028 401	400 821	3 166 449	51 948	853 895	549 690	-		**10 051 203**	8
9	Personnel de soutien technique	1 618 031	1 605 629	1 088 254	167 355	93 267	69 657	53 923		**4 696 116**	9
10	Personnel de soutien de bureau	1 858 624	164 791	1 476 983	-	60 390	50 981	-		**3 611 769**	10
11	Personnel de métier et ouvrier	-	-	45 446	396 307	-	-	-		**441 752**	11
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	8 157 081	598 634	1 837 404	203 158	266 632	174 699	13 396		**11 251 003**	12
13	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	125 043	62 894	224 783	18 925	39 382	42 701	21 202		**534 931**	13
14	**Total de la masse salariale et des avantages sociaux**	**47 869 338**	**3 163 854**	**9 977 220**	**976 265**	**1 422 424**	**945 792**	**88 521**	**-**	**64 443 414**	**14**
15	Avantages sociaux futurs (704)	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	719 000	**719 000**	15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	12 882	-	-	-	-	-	-		**12 882**	16
17	Stagiaires Postdoctoraux (706)	-	-	-	-	-	-	-		**-**	17
18	Formation et perfectionnement (710)	107 369	18 716	128 609	4 648	7 340	14 630	-		**281 311**	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	1 326 090	32 958	309 944	14 899	26 327	8 857	1 210		**1 720 284**	19
20	Bourses (735)	125 762	2 627	-	-	-	686 068	-		**814 458**	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	589 366	444 339	363 866	3 351	16 150	201 228	25 000		**1 643 300**	21
22	Fournitures et matériel (745)	426 542	546 208	344 153	85 687	10 640	11 125	13 194		**1 437 547**	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	11 154	458	(3)	-	938	-	20 560		**33 107**	23
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795)	519 095	1 353 140	1 313 098	1 268 078	423 255	44 500	91 217		**5 012 384**	24
25	Volumes et périodiques (750)	19 825	332 645	3 734	34	113	-	-		**356 351**	25
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	6 174	121 447	-	865 549	-	-	137 423		**1 130 592**	26
27	Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	4 527	-	1 069	1 254 579	-	-	119 489		**1 379 665**	27
28	Location-exploitation (830)	-	-	-	-	-	-	-		**-**	28
29	Pertes sur vente de placements (886)	-	-	-	-	-	-	-		**-**	29
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	24 020	559 019	20 931	10 247	14 939	230	6 069		**635 454**	30
31	Biens de nature non capitalisable (893)	-	-	-	-	-	-	-		**-**	31
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853, 856, 857, 858)	-	-	134 082	-	-	-	-		**134 082**	32
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	-	-	-	-	-	-	-		**-**	33
34	Autres charges (860, 870)	-	-	34 144	-	-	-	-		**34 144**	34
35	**Total des charges autres**	**3 172 806**	**3 411 559**	**2 653 626**	**3 507 071**	**499 701**	**966 636**	**414 161**	**719 000**	**15 344 560**	**35**
36	Ventes internes (878)	(45 000)	(17 847)	(8 155)	-	(75 910)	(20)	(69 495)		**(216 426)**	36
37	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 894, 895)	17 825	1 333	7 191	3 970	15 186	440	-		**45 945**	37
38	Gains et pertes latents (879)	-	-	-	-	-	-	-		**-**	38
39	**Total des autres charges incluant les gains et pertes latents ainsi que les ventes et les achats internes**	**3 145 631**	**3 395 045**	**2 652 663**	**3 511 041**	**438 977**	**967 056**	**344 666**	**719 000**	**15 174 079**	**39**
40	**TOTAL DES CHARGES**	**51 014 969**	**6 558 899**	**12 629 882**	**4 487 306**	**1 861 401**	**1 912 849**	**433 187**	**719 000**	**79 617 493**	**40**

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Produits par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2023
en $

Annexe 3

		Enseignement/ Recherche	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
1	Autres frais facturés aux étudiants (459)	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	1
2	**Total des produits provenant des étudiants**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**2**
3	Subvention du Ministère (515)	1 287 529	-	809 359	-	-	-	-	705 878	-		**2 802 766**	3
4	Autres subventions provinciales (405, 410, 427, 495, 496, 497)	13 000	-	4 353 517	-	-	-	-	-	-		**4 366 517**	4
5	Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422)	-	-	4 647 017	-	-	-	-	-	-		**4 647 017**	5
6	Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (424, 426, 428, 429)	-	-	1 879 969	-	-	-	-	-	-		**1 879 969**	6
7	**Total des subventions**	**1 300 529**	**-**	**11 689 862**	**-**	**-**	**-**	**-**	**705 878**	**-**	**-**	**13 696 269**	**7**
8	Intérêts et de dividendes (435)	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	8
9	Intérêts sur les avances interfonds (440)	- - -	- - -	- - -	- - -	-	- - -	- - -	- - -	- - -		-	9
10	Produits provenant du fonds de dotation (445)	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	10
11	Produits provenant d'une fondation (446)	-	-	830 946	-	-	-	-	-	-		**830 946**	11
12	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	101 514	-	4 663 177	-	-	-	-	-	-		**4 764 691**	12
13	Gains sur vente de placements (526)	- - -	- - -	- - -	- - -	-	- - -	- - -	- - -	- - -		-	13
14	Ventes externes (460)	-	-	11 849	-	-	-	-	-	-		**11 849**	14
15	Autres produits (466, 470)	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	15
16	**Total des produits autres**	**101 514**	**-**	**5 505 972**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**5 607 486**	**16**
17	**TOTAL DES PRODUITS**	**1 402 043**	**-**	**17 195 834**	**-**	**-**	**-**	**-**	**705 878**	**-**	**-**	**19 303 755**	**17**

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Charges par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2023
en $

Annexe 4

		Enseignement/ Recherche	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
1	**Masse salariale**												1
2	Direction	45 060	-	(107)	-	-	-	-	62 233	-		**107 186**	2
3	Gérance	-	-	-	-	-	-	-	-	-		**-**	3
4	Enseignants-chercheurs	57 750	-	963 709	-	-	-	-	-	-		**1 021 459**	4
5	Chargés de cours	-	-	15 866	-	-	-	-	-	-		**15 866**	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	365 798	-	2 714 573	-	-	-	-	78 597	-		**3 158 968**	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	5 984	-	373 533	-	-	-	-	5 645	-		**385 162**	7
8	Personnel professionnel non enseignant	195 818	-	168 127	-	-	-	-	46 302	-		**410 247**	8
9	Personnel de soutien technique	1 661	-	626 605	-	-	-	-	-	-		**628 266**	9
10	Personnel de soutien de bureau	184	-	98 531	-	-	-	-	1 282	-		**99 997**	10
11	Personnel de métier et ouvrier	-	-	-	-	-	-	-	-	-		**-**	11
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	141 055	-	969 340	-	-	-	-	41 564	-		**1 151 958**	12
13	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	-	-	109 272	-	-	-	-	-	-		**109 272**	13
14	**Total de la masse salariale et des avantages sociaux**	**813 311**	**-**	**6 039 448**	**-**	**-**	**-**	**-**	**235 622**	**-**	**-**	**7 088 381**	**14**
15	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	-	-	-	-	-	-	-	-	-		**-**	15
16	Stagiaires postdoctoraux (706)	-	-	48 510	-	-	-	-	-	-		**48 510**	16
17	Formation et perfectionnement (710)	2 237	-	20 334	-	-	-	-	8 004	-		**30 574**	17
18	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	9 410	-	1 003 233	-	-	-	-	6 836	-		**1 019 479**	18
19	Bourses (735)	15 143	-	4 824 057	-	-	-	-	347 850	-		**5 187 050**	19
20	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	187 934	-	3 391 435	-	-	-	-	4 313	-		**3 583 682**	20
21	Fournitures et matériel (745)	81 523	-	781 076	-	-	-	-	1 064	-		**863 663**	21
22	Coûts des marchandises vendues (755)	-	-	-	-	-	-	-	-	-		**-**	22
23	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795)	39 025	-	1 603 968	-	-	-	-	101 647	-		**1 744 640**	23
24	Volumes et périodiques (750)	18 054	-	2 703	-	-	-	-	-	-		**20 757**	24
25	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	-	-	27 990	-	-	-	-	-	-		**27 990**	25
26	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	-	-	19 768	-	-	-	-	343	-		**20 111**	26
27	Location exploitation (830)	-	-	-	-	-	-	-	-	-		**-**	27
28	Transfert de coûts indirects (865)	-	-	571 540	-	-	-	-	-	-		**571 540**	28
29	Pertes sur vente de placements (886)	-	-	-	-	-	-	-	-	-		**-**	29
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	6 682	-	132 941	-	-	-	-	-	-		**139 623**	30
31	Biens de nature non capitalisable (893)	-	-	-	-	-	-	-	-	-		**-**	31
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853, 856, 857, 858)	-	-	15	-	-	-	-	-	-		**15**	32
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	-	-	-	-	-	-	-	-	-		**-**	33
34	Autres charges (860, 870)	-	-	-	-	-	-	-	-	-		**-**	34
35	**Total des charges autres**	**360 008**	**-**	**12 427 571**	**-**	**-**	**-**	**-**	**470 056**	**-**	**-**	**13 257 634**	**35**
36	Ventes internes (878)	-	-	(63 860)	-	-	-	-	-	-		**(63 860)**	36
37	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 894, 895)	52 777	-	181 364	-	-	-	-	200	-		**234 341**	37
38	Gains et pertes latents (879)	-	-	-	-	-	-	-	-	-		**-**	38
39	**Total des autres charges incluant les gains et pertes latents ainsi que les ventes et les achats internes**	**412 785**	**-**	**12 545 075**	**-**	**-**	**-**	**-**	**470 256**	**-**	**-**	**13 428 115**	**39**
40	**TOTAL DES CHARGES**	**1 226 095**	**-**	**18 584 523**	**-**	**-**	**-**	**-**	**705 878**	**-**	**-**	**20 516 496**	**40**

ÉTATS DU TRAITEMENT

HUMAINE
CRÉATIVE
AUDACIEUSE

uqat.ca

UQAT
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et au ministère de l'Enseignement supérieur

Rapport sur l'audit des éléments assujettis à l'impôt inclus dans les tableaux 1 et 2 de l'état du traitement

Opinion

Nous avons effectué l'audit de l'état du traitement 2022-2023, plus précisément les éléments assujettis à l'impôt inclus dans les tableaux 1 et 2 (Loi 95) du Formulaire de déclaration (« l'état du traitement ») ci-joint de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (« l'Université ») pour l'exercice clos le 30 avril 2023.

À notre avis, l'état du traitement ci-joint de l'Université pour l'exercice clos le 30 avril 2023 a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état du traitement » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Université conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit de l'état du traitement au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observations – référentiel comptable et restriction à la diffusion et à l'utilisation

L'état du traitement a été préparé en vue de se conformer aux dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1). En conséquence, il est possible qu'il ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement à l'Université et au ministère de l'Enseignement supérieur et ne devrait pas être diffusé à d'autres parties ou utilisé par d'autres parties que l'Université ou le ministère de l'Enseignement supérieur. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'état du traitement

La direction est responsable de la préparation de l'état du traitement conformément au référentiel comptable qui est décrit ci-dessus pour la préparation d'un tel état du traitement, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Université.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état du traitement

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'état du traitement pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'état du traitement prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que l'état du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu de l'état du traitement, y compris les informations fournies, et apprécions si l'état du traitement représente les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

MNP SENCRL, srl[1]

MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Rouyn-Noranda (Québec)
Le 25 septembre 2023

[1] CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A118014

FORMULAIRE DE DÉCLARATION

État du traitement 2022-2023 requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

Nom de l'établissement : **Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue**

TABLEAU 1 - Traitement imposable du personnel de direction supérieure et valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés

Nom	Prénom	Titre du poste occupé	Fonction	Intérim (oui / non)	Temps plein (nombre de mois en fonction)	Temps partiel (% du temps plein)	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en $)					Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés ($)
							Salaire de base	Autres éléments du traitement imposable	Salaire de base + Autres éléments du traitement imposable	Indemnité de départ accordée	Montants reçus d'une fondation ou d'une personne morale	
									0			
Rousson	**Vincent**	Recteur	REC	Non	12,0		216 178	28 110	244 288			42 742
Tran	**Linh**	Vice-rectrice à la réconciliation et au développement international et partenarial	VR		10,0		174 765	2 959	177 724			9 730
Rioux	**Martine**	Secrétaire générale	SG	Non	4,0		195 979	13 677	209 656	195 980		291
Boisvert	**Luc**	Vice-recteur aux ressources	VR	Non	12,0		195 979	17 913	213 892			26 403
Champagne	**Manon**	Vice-rectrice à l'enseignement, à la recherche et à la création	VR	Non	12,0		195 979	16 304	212 283			2 741
Imbeau	**Louis**	Doyen à la recherche et à la création	DOY	Non	12,0		170 854	4 195	175 049			8 187
LeBlanc	**Patrice**	Doyen à la gestion académique	DOY	Non	12,0		170 854	4 195	175 049			2 293
Arseneault	**Amélie**	Secrétaire générale	SG	oui	2,0		150 753	87	150 840			700
Arseneault	**Amélie**	Secrétaire générale	SG	Non	10,0		155 276	2 356	157 632			637
Boudreau-Trudel	**Bryan**	Doyen aux études	DOY	non	12,0		138 920	37 859	176 779			8 946
Noury	**Mathieu**	Vice-recteur adjoint au développement de services et de partenariats	RA	oui	7,8		169 522	15 204	184 726			7 005
									0			
									0			
									0			

ÉTAT DU TRAITEMENT 2022-2023

Nom de l'établissement : Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

TABLEAU 2 - Traitement imposable des autres catégories de personnel de direction [1]

Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie [2]	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en $)		
		Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments du traitement imposable
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	18,46	Le plus élevé	171 028	45 951
		Moyenne	130 619	17 971
		Le moins élevé	87 476	179
Personnel de direction des services	14,108	Le plus élevé	157 065	4 248
		Moyenne	154 826	2 775
		Le moins élevé	110 104	300
Personnel de gérance des emplois de soutien	1,87	Le plus élevé	115 003	8 543
		Moyenne	112 603	85
		Le moins élevé	110 266	7 742

[1] Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)
[2] Effectif total de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)

TABLEAU 3 - Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés des autres catégories de personnel de direction [1]

Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement [2]	Allocations et frais remboursés	
		Étendue des frais remboursés	Valeur (en $)
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	14,6	Le plus élevé	23 081
		Moyenne	9 337
		Le moins élevé	6
Personnel de direction des services	14,108	Le plus élevé	15 643
		Moyenne	5 550
		Le moins élevé	65
Personnel de gérance des emplois de soutien	1,87	Le plus élevé	1 259
		Moyenne	1 082
		Le moins élevé	59

[1] Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)
[2] Effectif concerné par un remboursement de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)

RAPPORT SUR LA PERFORMANCE

HUMAINE
CRÉATIVE
AUDACIEUSE

uqat.ca

UQAT
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1		**Nom de l'établissement : UQAT**						**Date :**	
2								**Page 1 de 6**	
3		**I. Éléments d'information**	**II. Observations**						
4									
5		**INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS**							
6			**Année universitaire (Effectif au trimestre d'automne)**						
7			**Unité**	**2018-2019**	**2019-2020**	**2020-2021**	**2021-2022**	**2022-2023P**	provenance
8		**Étudiant**							
9	1	Effectif étudiant total	n	4 218	4 572	5 076	5 386	5 273	MES
10	2	Effectif étudiant au 1er cycle à temps plein	%	34,7%	31,4%	28,2%	27,7%	25,4%	MES
11	3	Effectif étudiant au 1er cycle à temps partiel	%	65,3%	68,6%	71,8%	72,3%	74,6%	MES
12	4	Effectif étudiant au 2e cycle professionnel*	%	n.d.	79,3%	77,0%	75,0%	75,2%	MES
13	5	Effectif étudiant au 2e cycle recherche	%	n.d.	20,7%	23,0%	25,0%	24,8%	MES
14	6	Effectif étudiant au 3e cycle	%	2,0%	2,1%	2,4%	2,7%	3,2%	MES
15	7	Effectif étudiant internationaux	n	404	378	311	386	447	MES
16	8	Effectif étudiant internationaux	%	9,6%	8,3%	6,1%	7,2%	8,5%	MES
17	9	Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	n	6	5	5	5	9	MES
18	10	Stagiaires postdoctoraux	n	21	20	19	17	24	MES
19	11	Résidents en médecine	n	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	MES
20		**Enseignants-chercheurs**							
21	12	Nombre de professeurs récemment embauchés	n	14	19	12	18	14	U
22	13	Hommes	n	5	11	5	7	9	U
23	14	Femmes	n	9	8	7	11	5	U
24	15	Nombre de professeurs à temps plein au 1er octobre de l'année universitaire	n	119	139	144	148	159	BCI
25	16	Hommes	n	66	74	74	79	80	BCI
26	17	Femmes	n	53	65	70	69	79	BCI
27	18	Nombre de chargés de cours de l'année universitaire	n	337	336	323	376	389	BCI
28	19	Hommes	n	155	160	151	171	185	BCI
29	20	Femmes	n	182	176	172	205	204	BCI
30	21	Nombre moyen de cours par professeur	n					3,7	U
31	22	Nombre moyen de cours par chargé de cours	n					2,1	U
32	23	Ratio étudiants au 1er cycle / professeur	n	29,3	27,1	29,9	30,6	27,6	U
33	24	Ratio étudiants aux 2e et 3e cycles / professeur	n	6,2	5,8	5,4	5,8	5,5	U
34	25	Cours donnés par les professeurs	%					41,8	U
35	26	Cours donnés par les chargés de cours	%					57,9	U
36	27	Cours donnés par d'autres catégories d'enseignants	%					0,3	U
37		**Remarques**							
38		P: Les données sur l'effectif étudiant et le personnel pour l'année 2022-2023 sont provisoires (avant amendements).							
39		En raison de la déréglementation des étudiants internationaux, la variable Type de maîtrise est disponible depuis l'automne 2019-2020. * : Regroupe tous les étudiants, de deuxième cycle, qui ne sont pas inscrits à la maîtrise recherche.							

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1		**Nom de l'établissement : UQAT**						**Date :**	
2								**Page 1 de 6**	
3		**I. Éléments d'information**	**II. Observations**						
4									
5		**INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS**							
40									
41			**Année universitaire (Effectif par regroupement disciplinaire et sexe, au 1er octobre de l'année universitaire)**						
42			**Unité**	**2018-2019**	**2019-2020**	**2020-2021**	**2021-2022**	**2022-2023P**	provenance
43		**Professeurs à temps plein selon le regroupement disciplinaire**							
44	28	**Hommes**	**n**	**66**	**74**	**74**	**79**	**80**	BCI
45	29	Sciences de la santé	n	2	3	1	2	4	BCI
46	30	Sciences pures	n					14	BCI
47	31	Sciences appliquées	n	20	22	23	21	24	BCI
48	32	Arts	n					7	BCI
49	33	Lettres	n						BCI
50	34	Sciences humaines	n	22	24	25	26	17	BCI
51	35	Éducation	n	7	9	7	10	11	BCI
52	36	Droit	n						BCI
53	37	Administration	n	6	7	6	7	3	BCI
54	38	Autres	n	9	9	12	13		BCI
55	39	**Femmes**	**n**	**53**	**65**	**70**	**69**	**79**	BCI
56	40	Sciences de la santé	n	12	15	15	13	11	BCI
57	41	Sciences pures	n					3	BCI
58	42	Sciences appliquées	n	4	4	4	4	9	BCI
59	43	Arts	n					1	BCI
60	44	Lettres	n					1	BCI
61	45	Sciences humaines	n	17	22	24	26	28	BCI
62	46	Éducation	n	9	11	14	15	18	BCI
63	47	Droit	n						BCI
64	48	Administration	n	6	7	8	7	8	BCI
65	49	Autres	n	5	6	5	4		BCI
66	50	**Total**	**n**	**119**	**139**	**144**	**148**	**159**	BCI
67	51	Sciences de la santé	n	14	18	16	15	15	BCI
68	52	Sciences pures	n					17	BCI
69	53	Sciences appliquées	n	24	26	27	25	33	BCI
70	54	Arts	n					8	BCI
71	55	Lettres	n					1	BCI
72	56	Sciences humaines	n	39	46	49	52	45	BCI
73	57	Éducation	n	16	20	21	25	29	BCI
74	58	Droit	n						BCI
75	59	Administration	n	12	14	14	14	11	BCI
76	60	Autres	n	14	15	17	17		BCI
77		**Remarques**							
78		La répartition des professeurs-chercheurs (et de la direction académique) par famille disciplinaire produite initialement par le BCI a dû être complètement revue en raison d'écarts importants dans la classification des disciplines. La "Table de conversion" présentée au dernier onglet du présent fichier n'était pas respectée, fournissant un état des lieux erroné par rapport à la classification attendue et notamment face à la répartition des données étudiantes. Afin de corriger la situation, le siège social UQ a appliqué la même méthodologie de base que le BCI, en utilisant d'abord la discipline rattachée au département lorsque celle-ci était unique. Si le département était conjoint (ex. "Mathématiques et informatique" ou "Arts et lettres"), c'est le code CLARDER de la principale discipline d'enseignement attribué par les établissements à chacun de leurs professeurs dans le SYSPER qui a été retenu. Les CLARDER ont été convertis vers un CLASS correspondant, puis vers le secteur disciplinaire établi à l'onglet "Table de conversion". Les individus apparaissant dans la discipline « Autres » sont des professeurs dont le CLARDER et le département sont plurisectoriels, ou font partie de la direction académique (décanats). Les individus non genrés ou pour lesquels le genre n'est pas documenté au système sont exclus des répartitions homme/femme, mais font partie des totaux. P: Les données sur le personnel pour l'année 2022-2023 sont provisoires (avant amendements).							
79									

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1		**Nom de l'établissement : UQAT**						**Date :**	
2								**Page 1 de 6**	
3		**I. Éléments d'information**	**II. Observations**						
4									
5		**INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS**							
80									
81			**Année universitaire (Effectif par regroupement disciplinaire et sexe, durant l'année universitaire)**						
82			**Unité**	**2018-2019**	**2019-2020**	**2020-2021**	**2021-2022**	**2022-2023P**	provenance
83		**Chargés de cours selon le secteur disciplinaire**							
84	61	**Hommes**	**n**	**155**	**160**	**151**	**171**	**185**	BCI
85	62	Sciences de la santé	n	12	15	17	18	19	BCI
86	63	Sciences pures	n	5	7	4	7	8	BCI
87	64	Sciences appliquées	n	41	36	36	36	37	BCI
88	65	Arts	n	5	8	6	9	7	BCI
89	66	Lettres	n	2	1	1	3	4	BCI
90	67	Sciences humaines	n	29	26	29	32	29	BCI
91	68	Éducation	n	24	24	18	22	24	BCI
92	69	Droit	n	3	4	3	3	6	BCI
93	70	Administration	n	34	38	36	40	40	BCI
94	71	Autres	n		1	1	1	11	BCI
95	72	**Femmes**	**n**	**182**	**176**	**172**	**205**	**204**	BCI
96	73	Sciences de la santé	n	39	44	46	46	39	BCI
97	74	Sciences pures	n	2		3	2	1	BCI
98	75	Sciences appliquées	n	5	8	8	13	9	BCI
99	76	Arts	n	6	9	5	10	6	BCI
100	77	Lettres	n	6	6	4	7	6	BCI
101	78	Sciences humaines	n	50	42	36	49	52	BCI
102	79	Éducation	n	47	46	46	52	56	BCI
103	80	Droit	n	2	4	2	2	4	BCI
104	81	Administration	n	25	17	22	24	22	BCI
105	82	Autres	n					9	BCI
106	83	**Total**	**n**	**337**	**336**	**323**	**376**	**389**	BCI
107	84	Sciences de la santé	n	51	59	63	64	58	BCI
108	85	Sciences pures	n	7	7	7	9	9	BCI
109	86	Sciences appliquées	n	46	44	44	49	46	BCI
110	87	Arts	n	11	17	11	19	13	BCI
111	88	Lettres	n	8	7	5	10	10	BCI
112	89	Sciences humaines	n	79	68	65	81	81	BCI
113	90	Éducation	n	71	70	64	74	80	BCI
114	91	Droit	n	5	8	5	5	10	BCI
115	92	Administration	n	59	55	58	64	62	BCI
116	93	Autres	n		1	1	1	20	BCI
117		**Remarques**							
118		La répartition des chargés de cours par famille disciplinaire produite par le BCI a connu la même révision que celle des professeurs et ce, pour les mêmes raisons que celles citées plus haut. Le siège social UQ l'a produite en fonction des montants de rémunération de base versés sur toute l'année en lien avec des activités GDEU. Un CAFF étant associé à chaque cours enseigné, il a été converti vers un CLASS et ensuite vers le secteur disciplinaire établi dans l'onglet "Table de conversion". Le secteur disciplinaire retenu est celui cumulant le plus grand montant de rémunération de base. Si un même montant était cumulé dans plus d'un secteur disciplinaire, la priorité a été accordée selon la hiérarchie des disciplines présentée dans la grille. Notez que les disciplines ont été révisées sur toute la ligne du temps en fonction des plus récents CAFF attribués aux cours.							
119		Les individus non genrés ou pour lesquels le genre n'est pas documenté au système sont exclus des répartitions homme/femme, mais font partie des totaux. P: Les données sur le personnel pour l'année 2022-2023 sont provisoires (avant amendements).							
120									

Nom de l'établissement : UQAT **Date :**

I. Éléments d'information **II. Observations**

INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS

Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)

	1er cycle - Baccalauréat et autres sanctions	Unité	2018-2019		2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023[3]	
			Bacc.	Autres sanctions	Bacc.	Autres sanctions	Bacc.	Autres sanctions	Bacc.	Autres sanctions	Bacc.	Autres sanctions
94	**Total[1]**	**n**	**1 363**	**2 122**	**1 473**	**2 293**	**1 763**	**2 538**	**1 838**	**2 697**	**1 590**	**2 802**
95	Sciences de la santé	n	311	1 275	411	1 264	607	1 222	633	1 118	487	1 013
96	Sciences pures	n				3				7		5
97	Sciences appliquées	n	74	27	58	24	55	27	50	32	47	25
98	Arts	n	268	56	260	47	275	77	262	97	241	95
99	Lettres	n										
100	Sciences humaines	n	275	40	249	40	243	55	282	171	228	157
101	Éducation	n	281	97	303	266	349	609	385	709	329	866
102	Droit	n										
103	Administration	n	151	430	189	435	230	429	225	407	256	450
104	Autres[2]	n	3	197	3	214	4	119	1	156	2	191
105	**Femmes**	**%**	**69,5%**	**81,0%**	**71,0%**	**81,2%**	**74,0%**	**83,3%**	**76,2%**	**81,8%**	**75,0%**	**81,4%**
106	Sciences de la santé	%	91,6%	84,5%	89,3%	84,6%	88,5%	83,1%	88,2%	82,0%	89,3%	82,3%
107	Sciences pures	%				0,0%				28,6%		40,0%
108	Sciences appliquées	%	14,9%	51,9%	22,4%	37,5%	18,2%	37,0%	18,0%	59,4%	17,0%	68,0%
109	Arts	%	36,9%	71,4%	36,9%	53,2%	38,2%	52,0%	39,2%	75,0%	37,8%	46,3%
110	Lettres	%										
111	Sciences humaines	%	85,1%	70,0%	85,1%	75,0%	84,8%	81,8%	87,6%	78,9%	85,5%	77,7%
112	Éducation	%	76,9%	94,8%	72,9%	94,0%	78,2%	93,3%	79,2%	94,4%	79,3%	94,2%
113	Droit	%										
114	Administration	%	66,2%	73,7%	71,4%	76,3%	74,3%	79,0%	79,6%	76,2%	78,1%	76,9%
115	Autres[2]	%	66,7%	75,6%	66,7%	68,2%	50,0%	80,7%	100,0%	63,5%	100,0%	52,9%

Remarques

1: La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Le total prend en considération toutes les valeurs de genre.
2: Les valeurs « Études plurisectorielles », « Non applicable » et « Valeur indéterminée », de la variable domaine, sont regroupées sous le domaine « Autres ».
3: Trimestre d'automne 2022: version des données en date du 2023-07-19.

	2e cycle - Maîtrise + autres sanctions	Unité	2018-2019		2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023	
			Maîtrise	Autres sanctions	Maîtrise	Autres sanctions	Maîtrise	Autres sanctions	Maîtrise	Autres sanctions	Maîtrise	Autres sanctions
116	**Total**	**n**	**314**	**334**	**307**	**402**	**316**	**336**	**294**	**409**	**350**	**361**
117	Sciences de la santé	n	19	87	12	102	21	98	25	97	23	79
118	Sciences pures	n	27		28		22		29		14	
119	Sciences appliquées	n	92	6	68	16	64	12	77	9	87	6
120	Arts	n	63	101	71	124	55	127	43	144	53	122
121	Lettres	n										
122	Sciences humaines	n	66		66		77		73		71	
123	Éducation	n	12	17	18	22	19	13	17	21	70	3
124	Droit	n										
125	Administration	n	29	106	40	114	53	82	27	126	30	133
126	Autres	n	6	17	4	24	5	4	3	12	2	18
127	**Femmes**	**%**	**55,1%**	**80,5%**	**60,9%**	**79,9%**	**60,8%**	**82,4%**	**60,9%**	**82,4%**	**59,4%**	**78,4%**
128	Sciences de la santé	%	94,7%	82,8%	83,3%	85,3%	95,2%	83,7%	100,0%	82,5%	87,0%	83,5%
129	Sciences pures	%	55,6%		60,7%		59,1%		51,7%		35,7%	
130	Sciences appliquées	%	35,9%	100,0%	36,8%	37,5%	34,4%	58,3%	28,6%	55,6%	35,6%	33,3%
131	Arts	%	66,7%	95,0%	80,3%	96,8%	80,0%	96,1%	93,0%	96,5%	86,8%	96,7%
132	Lettres	%										
133	Sciences humaines	%	72,7%		74,2%		76,6%		74,0%		74,6%	
134	Éducation	%	58,3%	100,0%	66,7%	100,0%	47,4%	92,3%	52,9%	76,2%	57,1%	66,7%
135	Droit	%										
136	Administration	%	27,6%	64,2%	40,0%	64,9%	41,5%	63,4%	40,7%	70,6%	36,7%	67,7%
137	Autres	%	33,3%	58,8%	25,0%	50,0%	60,0%	50,0%	100,0%	66,7%	100,0%	27,8%

Remarques

	3e cycle - Doctorat + autres sanctions	Unité	2018-2019		2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023	
			Doctorat	Autres sanctions	Doctorat	Autres sanctions	Doctorat	Autres sanctions	Doctorat	Autres sanctions	Doctorat	Autres sanctions
138	**Total**	**n**	**85**		**97**		**121**	**2**	**148**		**170**	
139	Sciences de la santé	n	9		6		4		5		5	
140	Sciences pures	n			1				23		37	
141	Sciences appliquées	n	28		32		46		58		70	
142	Arts	n	1		5		9					
143	Lettres	n										
144	Sciences humaines	n	5		9		8		20		24	
145	Éducation	n	3		4		6		9		8	
146	Droit	n										
147	Administration	n							2		3	
148	Autres	n	39		40		48	2	31		23	
149	**Femmes**	**%**	**44,7%**		**39,2%**		**42,1%**	**100,0%**	**41,9%**		**45,3%**	
150	Sciences de la santé	%	88,9%		83,3%		75,0%		60,0%		80,0%	
151	Sciences pures	%			100,0%				52,2%		56,8%	
152	Sciences appliquées	%	25,0%		18,8%		28,3%		29,3%		34,3%	
153	Arts	%	0,0%		60,0%		44,4%					
154	Lettres	%										
155	Sciences humaines	%	80,0%		66,7%		75,0%		55,0%		62,5%	
156	Éducation	%	66,7%		75,0%		83,3%		77,8%		37,5%	
157	Droit	%										
158	Administration	%							50,0%		66,7%	
159	Autres	%	43,6%		35,0%		41,7%	100,0%	35,5%		34,8%	
	Remarques											

	Total - Grades + autres sanctions	Unité	2018-2019		2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023	
			Grades	Autres sanction	Grades	Autres sanction	Grades	Autres sanction	Grades	Autres sanction	Grades	Autres sanction
160	**Total**	**n**	**1 762**	**2 456**	**1 877**	**2 695**	**2 200**	**2 876**	**2 280**	**3 106**	**2 110**	**3 163**
161	Sciences de la santé	n	339	1 362	429	1 366	632	1 320	663	1 215	515	1 092
162	Sciences pures	n	27		29	3	22		52	7	51	5
163	Sciences appliquées	n	194	33	158	40	165	39	185	41	204	31
164	Arts	n	332	157	336	171	339	204	305	241	294	217
165	Lettres	n										
166	Sciences humaines	n	346	40	324	40	328	55	375	171	323	157
167	Éducation	n	296	114	325	288	374	622	411	730	407	869
168	Droit	n										
169	Administration	n	180	536	229	549	283	511	254	533	289	583
170	Autres	n	48	214	47	238	57	125	35	168	27	209
171	**Femmes**	**%**	**65,7%**	**80,9%**	**67,7%**	**81,0%**	**70,3%**	**83,2%**	**72,0%**	**81,8%**	**70,0%**	**81,1%**
172	Sciences de la santé	%	91,7%	84,4%	89,0%	84,6%	88,6%	83,2%	88,4%	82,1%	89,1%	82,4%
173	Sciences pures	%	55,6%		62,1%	0,0%	59,1%		51,9%	28,6%	51,0%	40,0%
174	Sciences appliquées	%	26,3%	60,6%	27,8%	37,5%	27,3%	43,6%	25,9%	58,5%	30,9%	61,3%
175	Arts	%	42,5%	86,6%	46,4%	84,8%	45,1%	78,9%	46,9%	80,1%	46,6%	74,7%
176	Lettres	%										
177	Sciences humaines	%	82,7%	70,0%	82,4%	75,0%	82,6%	81,8%	83,2%	78,9%	81,4%	77,7%
178	Éducation	%	76,0%	95,6%	72,6%	94,4%	76,7%	93,2%	78,1%	93,8%	74,7%	94,1%
179	Droit	%										
180	Administration	%	60,0%	71,8%	65,9%	74,0%	68,2%	76,5%	75,2%	74,9%	73,7%	74,8%
181	Autres	%	43,8%	74,3%	36,2%	66,4%	43,9%	80,0%	42,9%	63,7%	44,4%	50,7%
	Remarques											

	Nom de l'établissement : UQAT												**Date :**	
													Page 3 de 6	
	I. Éléments d'information	**II. Observations**												
	INDICATEURS - RÉUSSITE ACADÉMIQUE	**Nombre de diplômés/persévérants et taux de réussite parmi la cohorte des personnes nouvellement inscrites à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade**												
		2012		**2014**		**2016**		**2018**		**2019**		**2020**		**2021**	
	Taux de réussite des études de baccalauréat														
		n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
182	Persévérance après 1 an	307	85,0%	364	91,5%	327	87,2%	327	88,9%	322	88,7%	342	87,5%	281	87,3%
183	Diplomation après 6 ans	269	74,5%	334	83,9%	297	79,2%								
	Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant														
184	Sciences de la santé	29	90,6%	28	90,3%	34	87,2%								
185	Sciences pures														
186	Sciences appliquées	7	53,8%	11	68,8%	9	52,9%								
187	Arts	45	81,8%	78	86,7%	76	79,2%								
188	Lettres														
189	Sciences humaines	72	70,6%	101	83,5%	84	86,6%								
190	Éducation	65	73,0%	60	82,2%	45	71,4%								
191	Droit														
192	Administration	51	81,0%	56	83,6%	48	77,4%								
193	Autres[1]	0	0,0%			1	100,0%								
194	**Taux de réussite des études de 2e cycle (maîtrise) après 4 ans, par domaine CLASS dominant**	**26**	**70,3%**	**36**	**67,9%**	**50**	**73,5%**	**51**	**71,8%**						
195	Sciences de la santé			0	0,0%	0	0,0%	6	66,7%						
196	Sciences pures	2	100,0%	1	50,0%	7	87,5%	5	71,4%						
197	Sciences appliquées	3	75,0%	10	90,9%	9	90,0%	9	75,0%						
198	Arts	1	20,0%			12	75,0%	12	100,0%						
199	Lettres														
200	Sciences humaines	6	66,7%	12	63,2%	10	58,8%	7	46,7%						
201	Éducation	2	66,7%			1	25,0%								
202	Droit														
203	Administration	12	85,7%	12	63,2%	10	90,9%	10	71,4%						
204	Autres[1]			1	100,0%	1	100,0%	2	100,0%						
205	**Taux de réussite des études de 3e cycle (doctorat) après 8 ans, par domaine CLASS dominant**	**3**	**60,0%**	**6**	**85,7%**										
206	Sciences de la santé			1	100,0%										
207	Sciences pures														
208	Sciences appliquées			1	100,0%										
209	Arts														
210	Lettres														
211	Sciences humaines														
212	Éducation														
213	Droit														
214	Administration														
215	Autres[1]	3	60,0%	4	80,0%										
	Remarques														
	À la demande du MES, il s'agit ici du nombre de personnes en persévérance et du nombre de personnes diplômées et non du nombre de personnes de la cohorte initiale comme mentionné dans le titre et la définition du document.														
	1: Les valeurs « Études plurisectorielles », « Sans objet » et « Valeur indéterminée », de la variable domaine, sont regroupées sous le domaine « Autres ».														

	Nom de l'établissement : UQAT							**Date :**	
								Page 4 de 6	
	I. Éléments d'information		**II. Observations**						
	INDICATEURS - RÉUSSITE ACADÉMIQUE		**Cohorte de nouveaux inscrits à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade**						
	Durée moyenne des études au baccalauréat	**Unité**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
216	Sciences de la santé	an	2,1	2,2	2,4	1,9	2,2	n.d.	n.d.
217	Sciences pures	an						n.d.	n.d.
218	Sciences appliquées	an	3,8	4,1	4,2	3,9	3,6	n.d.	n.d.
219	Arts	an	2,6	2,8	2,5	2,5	2,7	n.d.	n.d.
220	Lettres	an						n.d.	n.d.
221	Sciences humaines	an	2,8	2,6	2,7	2,9	2,8	n.d.	n.d.
222	Éducation	an	3,9	3,9	3,7	3,9	3,9	n.d.	n.d.
223	Droit	an						n.d.	n.d.
224	Administration	an	2,5	2,6	2,9	2,7	2,6	n.d.	n.d.
225	Autres	an				0,7	1,0	n.d.	n.d.
226	Ensemble des secteurs	an	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	n.d.	n.d.
	Durée moyenne des études de maîtrise		**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
227	Sciences de la santé	an		1,0				1,6	1,0
228	Sciences pures	an	3,0		3,0	2,5	2,9	2,7	2,4
229	Sciences appliquées	an	2,7	1,8	2,2	2,6	2,3	2,2	2,5
230	Arts	an	3,3				1,8	1,6	1,3
231	Lettres	an							
232	Sciences humaines	an	2,3	2,3	2,0	2,5	2,4	2,5	2,5
233	Éducation	an	3,5			2,0	2,0	3,0	
234	Droit	an							
235	Administration	an	2,3		2,4		2,3		2,3
236	Autres	an		2,7	3,7	1,7	2,3	1,7	1,8
237	Ensemble des secteurs	an	2,6	2,1	2,3	2,4	2,2	2,0	2,0
	Durée moyenne des études de doctorat		**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
238	Sciences de la santé	an		7,3	1,0	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
239	Sciences pures	an				n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
240	Sciences appliquées	an			3,3	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
241	Arts	an				n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
242	Lettres	an				n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
243	Sciences humaines	an				n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
244	Éducation	an				n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
245	Droit	an				n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
246	Administration	an				n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
247	Autres	an	4,1	3,9	5,3	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
248	Ensemble des secteurs	an	4,1	4,8	4,3	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	Remarques								
	Une cellule vide représente l'absence de diplômés pour une cohorte choisie, ainsi la durée moyenne des études ne peut être calculée.								

	Nom de l'établissement : UQAT					**Date :**	
						Page 5 de 6	
	I. Éléments d'information		**II. Observations**				
	INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL						
	Année universitaire (Effectif au 1er octobre de l'année universitaire)						
	Effectif à temps plein selon le groupe d'emploi	**Unité**	**2018-2019**	**2019-2020**	**2020-2021**	**2021-2022**	**2022-2023P**
249	**Hommes**	**n**	**143**	**153**	**160**	**182**	**195**
250	Direction	n	9	9	9	11	10
251	Haute direction	n	2	3	3	3	2
252	Autre personnel de direction	n	7	6	6	8	8
253	Professeurs	n	66	73	74	78	80
254	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	11	11	11	12	17
255	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	8	7	7	8	12
256	Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	3	4	4	4	5
257	Personnel de gérance	n	0	0	0	0	n.d.
258	Personnel professionnel	n	25	26	29	35	38
259	Personnel technique	n	27	29	29	39	40
260	Personnel de bureau	n	1		1	1	3
261	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	4	5	7	6	7
262	Personnel métiers et services	n	4	5	7	6	7
263	Personnel périphérique de soutien	n	0	0	0	0	n.d.
264	**Femmes**	**n**	**194**	**221**	**242**	**271**	**291**
265	Direction	n	10	12	14	13	11
266	Haute direction	n	2	2	3	3	3
267	Autre personnel de direction	n	8	10	11	10	8
268	Professeurs	n	57	68	72	73	79
269	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	6	8	5	2	7
270	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	5	6	5		4
271	Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	1	2		2	3
272	Personnel de gérance	n	0	0	0	0	0
273	Personnel professionnel	n	47	56	66	93	96
274	Personnel technique	n	26	29	31	32	36
275	Personnel de bureau	n	47	47	53	57	61
276	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	1	1	1	1	1
277	Personnel métiers et services	n	1	1	1	1	1
278	Personnel périphérique de soutien	n	0	0	0	0	0
279	**Total**	**n**	**337**	**374**	**402**	**453**	**486**
280	Direction	n	19	21	23	24	21
281	Haute direction	n	4	5	6	6	5
282	Autre personnel de direction	n	15	16	17	18	16
283	Professeurs	n	123	141	146	151	159
284	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	17	19	16	14	24
285	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	13	13	12	8	16
286	Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	4	6	4	6	8
287	Personnel de gérance	n					
288	Personnel professionnel	n	72	82	95	128	134
289	Personnel technique	n	53	58	60	71	76
290	Personnel de bureau	n	48	47	54	58	64
291	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	5	6	8	7	8
292	Personnel métiers et services	n	5	6	8	7	8
293	Personnel périphérique de soutien	n					
	Remarques						

	Nom de l'établissement : UQAT					**Date :**	
						Page 5 de 6	
	I. Éléments d'information		**II. Observations**				
	Les données sur le personnel pour l'année 2022-2023 sont provisoires, n'ayant fait l'objet d'aucune validation détaillée dans le cadre de l'enquête SYSPER, celle-ci étant encore en production à ce jour. Les mêmes paramètres ont toutefois été appliqués aux données préliminaires de 2022-2023, de façon à pouvoir transmettre une donnée comparable pour l'année la plus récente. Les données sur le personnel ne comptabilisent que les individus qui occupaient un emploi à temps plein au 1er octobre de chaque année et ce, sans égard au statut d'emploi, conformément aux directives de la grille. Cette méthode de calcul ne fournit qu'un portrait partiel des effectifs universitaires en excluant tout le personnel à temps partiel et ne permet plus la distinction entre le personnel régulier et non régulier, comme par le passé. Les individus non genrés ou pour lesquels le genre n'est pas documenté au système sont exclus des répartitions homme/femme, mais font partie des totaux. P: Les données sur le personnel pour l'année 2022-2023 sont provisoires (avant amendements).						

	Nom de l'établissement : UQAT				Date :	
					Page 6 de 6	
	I. Éléments d'information	II. Observations				
	INDICATEURS - INTENSITÉ DE RECHERCHE					
	Fonds de recherche par source de financement	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
		k$	k$	k$	k$	k$
294	**Fonds de recherche (total)**	**11 113**	**12 919**	**13 327**	**13 806**	**16 697**
295	**Subventions d'infrastructure de la FCI**	**932**	**636**	**312**	**1 119**	**1 604**
296	**Subventions de recherche du Canada (excluant les revenus de la FCI)**	**3 349**	**4 406**	**4 513**	**4 765**	**5 122**
297	Chaires de recherche du Canada	720	840	840	720	1 040
298	Organismes subventionnaires canadiens	2 397	3 256	3 509	3 933	3 928
299	Gouvernement du Canada	232	310	164	112	155
300	**Subventions de recherche du Québec**	**1 617**	**1 792**	**2 335**	**3 627**	**4 582**
301	Fonds de recherche du Québec	954	1 019	872	1 751	2 559
302	Gouvernement du Québec	664	772	1 463	1 876	2 023
303	**Autres sources**	**5 214**	**6 085**	**6 168**	**4 294**	**5 390**
304	Contrats	**72**	**105**		**100**	**353**
	Exclusion	**3 809**	**3 645**	**5 875**	**6 070**	**6 591**
	Non associé à un professeur-chercheur	1 640	1 834	3 405	3 144	3 664
	FIR du gouvernement fédéral	899	985	1 072	1 226	1 441
	Services professionnels	1 270	827	1 398	1 701	1 486
	Remarques					

	Chaires de recherche (nombre)	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
		n	n	n	n	n
305	**Unité de recherche**	9	9	9	9	10
306	Chaire de recherche du Canada	5	6	6	6	6
307	Autres chaires de recherche	10	8	8	8	10
	Remarques					

	Fonds de recherche par secteur disciplinaire	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
		k$	k$	k$	k$	k$
308	**Fonds de recherche (total)**	**11 113**	**12 919**	**13 327**	**13 806**	**16 697**
309	Sciences de la santé	235	121	168	298	435
310	Sciences pures					
311	Sciences appliquées	4 863	4 166	4 644	6 856	7 541
312	Arts					
313	Lettres					
314	Sciences humaines	733	1 059	1 038	1 754	1 793
315	Éducation	199	360	310	737	876
316	Droit					
317	Administration	5	73	69	63	58
318	Autres	5 076	7 140	7 098	4 099	5 994
	Remarques					

	Taux de professeurs disposant de fonds de recherche	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
		%	%	%	%	%
319	**Professeurs-chercheurs financés**	**53,6**	**51,7**	**58,1**	**57,1**	**60,0**
320	Sciences de la santé	20,0	22,2	31,3	31,3	29,4
321	Sciences pures					
322	Sciences appliquées	72,0	69,2	77,8	80,0	82,1
323	Arts					
324	Lettres					
325	Sciences humaines	42,9	41,7	48,0	41,5	50,0
326	Éducation	81,3	54,5	59,1	63,0	57,7
327	Droit					
328	Administration	7,7	42,9	40,0	53,3	53,8
329	Autres	100,0	93,3	94,4	88,9	94,4
	Remarques					

	Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
		$	$	$	$	$
330	**Financement médian (ensemble des secteurs)**	**49 979**	**42 439**	**30 628**	**52 896**	**59 817**
331	Sciences de la santé	92 634	24 210	18 462	12 500	15 000
332	Sciences pures					
333	Sciences appliquées	101 897	159 824	132 198	130 038	188 293
334	Arts					
335	Lettres					
336	Sciences humaines	19 713	23 520	19 198	24 755	23 667
337	Éducation	15 000	20 396	18 566	29 810	23 000
338	Droit					
339	Administration	5 000	10 000	12 046	6 384	6 868
340	Autres	220 392	352 222	237 355	217 145	213 000
	Remarques					

MESURES PRISES POUR L'ENCADREMENT DES PERSONNES ÉTUDIANTES

MESURES PHARES D'ENCADREMENT DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS

1. SÉCURISATION CULTURELLE DES SERVICES RENDUS À LA COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE AUTOCHTONE

La mise en valeur des langues et des cultures autochtones au sein des différents centres et campus de l'UQAT fait partie d'une démarche de décolonisation, d'autochtonisation et de sécurisation culturelle. La sécurisation culturelle des services prend donc une place de choix tant dans la structure même de l'UQAT que dans l'offre des services d'encadrement.

- **Inclusion dans la structure de l'UQAT**

  C'est au printemps 2022 que le vice-rectorat à la réconciliation et au développement international et partenarial a été institué. Nommément dédié à la réconciliation, ce vice-rectorat compte, parmi les services sous sa direction, le Service Mamawi Mikimodan (faire ensemble) – soutien à la réconciliation par l'éducation et la communication. Le partenariat privilégié avec les peuples autochtones représente un incontournable du développement de l'UQAT depuis sa création et la mise sur pied d'un vice-rectorat à la réconciliation et au développement international et partenarial vient consolider et réaffirmer cette priorité directement dans la structure de gouvernance de l'UQAT.

  Le Service Mamawi Mikimodan (SMM) exerce une fonction de conseil et de suivi dans le développement d'initiatives et de pratiques culturellement pertinentes et sécurisantes. Plus spécifiquement, le SMM et la conseillère stratégique à la réconciliation et à l'éducation autochtone effectuent des travaux d'analyse, offrent du soutien et des conseils à l'ensemble de l'UQAT, ainsi qu'à la direction de l'UQAT, sur tous les sujets qui touchent les cultures et les questions autochtones.

- **Offre de services culturellement pertinents et sécurisants**

  L'équipe du Service Premiers Peuples (SPP) offre un soutien personnalisé à l'ensemble des personnes étudiantes du campus de Val-d'Or, mais a aussi développé une expertise qui permet de répondre aux besoins spécifiques des personnes étudiantes autochtones, que ce soit aux plans scolaire, personnel ou culturel. Le SPP offre un accueil personnalisé en français et en anglais ainsi que de l'accompagnement pédagogique modulé selon les besoins des étudiantes et étudiants autochtones qui, dans plusieurs cas, effectuent un retour aux études.

- **Agente de relations humaines**

  La promotion des services offerts par une agente de relations humaines débute avant même l'arrivée des étudiantes et étudiants au campus, par des appels téléphoniques et des échanges courriel de manière à leur fournir toute l'aide nécessaire à leur arrivée, p. ex. pour trouver un logement ou une garderie pour leurs enfants d'âge préscolaire, ou encore pour inscrire leurs enfants dans une école. De plus, l'agente de relations humaines dirige les personnes étudiantes vers les différents services et ressources à leur disposition, au campus et à l'externe. La présence d'une agente de relations humaines au campus de Val-d'Or favorise la réussite des personnes étudiantes en assurant un service de relation d'aide sous forme de suivis individuels et d'interventions de groupe.

- **Conseillère au soutien pédagogique aux étudiantes et étudiants**

  Le soutien à l'apprentissage est assuré par la conseillère au soutien pédagogique aux étudiantes et étudiants du Service Premiers Peuples (SPP) et vise à favoriser la réussite et la rétention des étudiantes et étudiants qui fréquentent le campus de Val-d'Or, ainsi que des personnes étudiantes autochtones admises dans les programmes de l'UQAT offerts à distance ou dans les communautés. Le service est offert dans les deux langues officielles (en français et en anglais). Essentiellement, les fonctions de la conseillère au soutien pédagogique consistent à favoriser, auprès des étudiantes et étudiants autochtones, le développement et la maîtrise de différentes compétences essentielles à la réussite de leur parcours universitaire. Ce travail se fait aussi en collaboration avec les départements, les membres du corps professoral, les personnes chargées de cours de l'UQAT et l'équipe du SPP. Voici une liste non exhaustive des activités offertes :

  - Mentorat et tutorat aux personnes étudiantes autochtones ;
  - La semaine d'accueil et d'intégration à l'UQAT ;
  - Divers ateliers organisés et destinés spécifiquement aux nouveaux étudiants et étudiantes autochtones par le SPP, dont notamment : Université 101, Gestion du temps, Motivation aux études, Utilisation de différents outils informatiques, Gestion du stress et Estime de soi.

Bref, tout est mis en place dans le but de faciliter l'intégration de la communauté étudiante autochtone. En outre, plusieurs activités sont organisées tout au long de l'année afin d'encourager la persévérance scolaire, et de développer le sentiment d'appartenance et de sécurité des personnes étudiantes autochtones envers l'établissement :

- Collation des grades culturellement sécurisante et pertinente ;
- Journée nationale de la vérité et de la réconciliation ;
- Cérémonie de fin d'année pour la communauté étudiante autochtone ;
- Revitalisation des langues autochtones ;
- Revitalisation des cultures autochtones, dont un projet de mise en valeur des cultures autochtones par l'exposition d'œuvres d'artistes autochtones dans tous les centres et campus de l'UQAT.

2. SOUTIEN PSYCHOSOCIAL À LA COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE

Des intervenantes psychosociales offrent en toute confidentialité des services d'écoute et d'appui aux étudiantes et étudiants qui éprouvent des difficultés de nature personnelle, sociale, familiale ou conjugale. La proportion de personnes étudiantes ayant reçu un soutien individuel psychosocial se situait à 10 % à l'automne 2022. Les mesures de soutien comptent notamment une équipe diversifiée de soutien psychosocial, une offre de services adéquate, ainsi qu'un service de référence en psychothérapie.

- ***Équipe de soutien psychosocial***

L'équipe de soutien psychosocial de l'UQAT compte cinq employées à temps complet, soit trois travailleuses sociales, une psychoéducatrice et une agente de relations humaines.

- ***Offre de services***

Aucune limite de rencontres individuelles n'est prédéterminée. Le nombre de rencontres se situe entre 1 à 8 rencontres par personne étudiante.

- ***Référence en psychothérapie***

Les personnes étudiantes vivant des problématiques de nature plus aigüe ont désormais accès à un service privé externe de soutien en psychothérapie alors que l'UQAT a conclu une entente de services avec la firme BCH Consultants.

3. SERVICES DE SOUTIEN ET D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Les séances d'informations aux personnes étudiantes provenant d'universités avec lesquelles l'UQAT a établi des ententes de collaboration internationales ont pour objectif de présenter aux futurs étudiants et étudiantes les programmes visés par l'entente, les modalités d'admission, les démarches d'immigration et de recherche de logement.

Les ateliers sur la préparation des documents légaux sont offerts aux personnes étudiantes admises dans le cadre d'une entente de collaboration internationale ou d'une mobilité, y compris les stagiaires. Chaque atelier expose les informations permettant d'entreprendre les démarches d'immigration spécifiques à chaque situation.

L'atelier pré-départ a pour objectif d'aider les personnes étudiantes à préparer leur arrivée au Québec. Il présente les exigences d'entrée au Canada, les démarches administratives à l'aéroport, les moyens de transport permettant de se rendre au campus ou au centre d'attache et plusieurs conseils pour planifier le séjour d'études.

L'atelier d'accueil et d'intégration est destiné aux étudiantes et étudiants nouvellement arrivés sur le territoire et a pour but de les initier à leur nouvel environnement universitaire et social. L'atelier présente les premières formalités administratives à compléter auprès de l'université et d'organismes externes, mais aussi les démarches d'installation (ex : inscription aux cours, ouverture d'un compte bancaire, demande de NAS, souscription à l'assurance maladie, droits et responsabilités de l'étudiante ou de l'étudiant international, branchement aux services de télécommunication, approvisionnement, etc.).

L'atelier « L'université version québécoise » s'adresse aux personnes étudiantes nouvellement arrivées. Son objectif est de les familiariser avec le système d'éducation tout en leur présentant les phases et la structure générale d'une session, et en leur offrant de judicieux conseils en ce qui concerne l'adaptation à la vie universitaire sur le campus.

L'atelier sur le renouvellement des documents d'immigration a pour objectif de guider les personnes étudiantes dans leurs démarches de renouvellement des documents d'immigration, notamment le certificat d'acceptation au Québec, le permis d'études et le visa de résidence temporaire.

La séance d'information sur la résidence permanente est destinée aux étudiantes et étudiants finissants et diplômés et présente les programmes ainsi que les démarches permettant de demeurer au Québec à la fin des études.

Le webinaire conjoint entre Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) porte sur les voies disponibles pour résider au Québec ou au Canada après les études.

Le webinaire sur les impôts au Canada offert par l'Agence du revenu du Canada (ARC) en collaboration avec Revenu Québec, montre aux personnes étudiantes comment produire une déclaration de revenus, les documents nécessaires à la déclaration, ainsi que les crédits et allocations disponibles.

Les rencontres personnalisées à Rouyn-Noranda et dans les autres centres et campus : Dès leur arrivée, tous les nouveaux étudiants, étudiantes et stagiaires sont dans l'obligation de rencontrer un conseiller ou une conseillère aux services à la communauté étudiante ou une personne-ressource à l'extérieur du campus de Rouyn-Noranda. Pendant les rencontres, les conseillers et conseillères font un rappel des différents services de soutien aux personnes étudiantes et répondent aux questionnements.

Les ateliers de préparation à la recherche d'emploi en collaboration avec le Carrefour Jeunesse Emploi (CJE)**.** En plus de l'information sur la réglementation canadienne relative au droit des étudiantes et étudiants internationaux d'occuper un emploi, les ateliers apprennent aux étudiantes et étudiants à bâtir les outils de recherche d'emploi et abordent les normes québécoises en matière de travail.

Le projet pilote de francisation destiné gratuitement aux personnes étudiantes du 2e et 3e cycles de l'Institut de recherche en mines et environnement (IRME) et de l'Institut de recherche sur les forêts (IRF) vise à leur permettre d'améliorer la maîtrise du français comme langue seconde.

Le programme de jumelage offert par l'association générale étudiante de l'UQAT (AGEUQAT) permet le contact des personnes étudiantes qui fréquentent déjà l'UQAT avec des étudiantes et étudiants nouvellement arrivés.

Vélo UQAT est un service gratuit de prêt de vélo mis à la disposition des personnes étudiantes pour faciliter leurs déplacements.

Un service d'autobus gratuit est offert chaque lundi aux étudiantes et étudiants pour faciliter le déplacement vers deux épiceries de la ville de Rouyn-Noranda.

Le service « Accueil plus » du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) permet aux personnes étudiantes qui atterrissent à l'aéroport de Montréal de récupérer plus rapidement leur permis d'études et de rencontrer des agentes et agents d'accueil au kiosque d'information en cas de besoin de conseils.

Un service d'aide à la recherche de logement est offert en collaboration avec un organisme communautaire «La Mosaïque Interculturelle».

AUTRES MESURES D'ENCADREMENT DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

- **Encadrement des personnes étudiantes en recherche aux cycles supérieurs**

L'encadrement en recherche est prévu dans la règlementation de l'UQAT, notamment dans le *Règlement 10 – Les études de cycles supérieurs*, qui prévoit que dès l'admission, le comité de programme s'assure de convenir de modalités d'encadrement :

> ***9.1 Conditions d'encadrement des travaux de recherche***
>
> Les conditions d'encadrement des travaux conduisant à un mémoire, à un essai de troisième cycle ou à une thèse font l'objet d'une entente écrite entre l'étudiante ou l'étudiant et sa direction, dont copie est remise à la direction du programme. Il appartient au comité de programme de définir les conditions d'encadrement des travaux conduisant à un essai pour les DESS ou les maîtrises.
>
> ***9.2 Modalités d'encadrement***
>
> Les modalités d'encadrement de travaux conduisant à un mémoire, à un essai de troisième cycle ou à une thèse sont définies par le comité de programme et prévoient, chaque session, un suivi relatif à la progression du travail de recherche. »

Plusieurs programmes mettent d'ailleurs sur pied un comité d'encadrement chargé de suivre la personne étudiante dans sa progression.

Des mesures spécifiques visent aussi le soutien des personnes étudiantes aux cycles supérieurs :

- **Retraites et mini-retraites *Encré*** *:* Il s'agit de retraites d'écriture dirigée, composées de plusieurs sessions chronométrées de travail proposant, en alternance, une période intensive d'écriture (50 minutes) et une pause (10 minutes). Ces retraites sont offertes sur des périodes d'une demi-journée à trois jours, dans des infrastructures de l'UQAT offrant un cadre exceptionnel propice à l'écriture scientifique.
- **Ateliers Grammata** : Ces ateliers proposent des formations intensives capables de répondre aux besoins des personnes étudiantes en lien avec la communication scientifique, et ce, tant à l'oral qu'à l'écrit.

PROGRAMMES D'ACTIVITÉS DE RECHERCHE

Dans sa vision institutionnelle de la recherche et de la recherche-création, l'UQAT est une université dont l'excellence en recherche fondamentale et appliquée ainsi qu'en recherche-création contribue activement à l'avancement, au déploiement et à la coconstruction des savoirs au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde. L'UQAT vise les normes les plus élevées d'excellence en matière de recherche et de recherche-création. Elle entend favoriser les collaborations stratégiques et intersectorielles, élargir les partenariats nationaux et internationaux, et favoriser l'alignement avec l'innovation grâce à l'application, au transfert et à la mobilisation des connaissances. En appui à la croissance prévue de ses activités, l'UQAT continue d'optimiser son soutien administratif aux équipes de recherche, notamment en matière d'infrastructures, d'éthique et de gestion administrative des fonds obtenus des organismes subventionnaires. Les forces et les priorités des activités de recherche et de recherche-création de l'UQAT se reflètent dans l'attribution des chaires et des laboratoires de recherche, et par les activités menées avec plusieurs partenaires.

PRINCIPALES ORIENTATIONS DE RECHERCHE

Afin de renforcer le positionnement de l'UQAT en recherche, en recherche-création et en innovation, cinq orientations liées à la recherche ont été identifiées dans le plan stratégique de recherche et de recherche-création pour la période 2020-2025. Un rappel de ces orientations ainsi que les principales activités réalisées en 2022-2023 en lien avec ces orientations sont présentés dans les sections suivantes.

- **Favoriser un environnement propice à la recherche et à la recherche-création**

Cette orientation stratégique a pour objectifs de :

1) développer et optimiser les espaces de recherche et de recherche-création;
2) accroître le soutien technique et professionnel offert aux chercheuses et chercheurs;
3) renforcer la culture de la recherche et de la recherche-création.

En dotant les départements des espaces et des ressources humaines et matérielles nécessaires à leurs activités de recherche et de recherche-création de même qu'en encourageant la mutualisation des infrastructures et du personnel de soutien technique et professionnel, l'UQAT veut offrir des possibilités de regroupements physiques et virtuels pour créer un milieu de vie dynamique, ouvert et sécuritaire. Dans ce contexte, un groupe de travail impliquant le vice-rectorat à l'enseignement, à la recherche et à la création ainsi que le vice-rectorat aux ressources a notamment été mis sur pied dans la dernière année afin d'explorer de nouvelles avenues afin de maximiser l'utilisation et de faciliter l'entretien de la flotte de véhicules de l'UQAT obtenue via des fonds de recherche. L'UQAT veut aussi accroître son soutien institutionnel en optimisant les outils de gestion interne et les services offerts aux chercheuses et chercheurs tout en formant le personnel de soutien technique aux enjeux de la santé et sécurité en milieu de travail. Dans la dernière année, le décanat à la recherche et à la création s'est doté d'une nouvelle conseillère à la recherche pour soutenir le secteur des sciences naturelles et du génie, ainsi que d'un conseiller en gestion des données de recherche. Le poste de conseiller à la recherche, volet bourses et éthique, a également été revu afin d'inclure une plus grande part de service-conseil auprès des personnes utilisatrices, ce qui a mené à l'embauche d'une nouvelle ressource humaine titulaire d'un doctorat. Une équipe comptant maintenant cinq professionnels et professionnelles a permis d'accroître de façon substantielle les services rendus par le Décanat à la recherche et à la création. Parallèlement aux enjeux d'infrastructures et de soutien technique et professionnel, l'UQAT souhaite renforcer la culture de la recherche en soutenant des initiatives ciblées qui permettront de valoriser la spécificité des activités de recherche et de recherche-création réalisées à l'UQAT. Reportées au cours des dernières années en raison du contexte pandémique, les journées de la recherche et de la création ont à nouveau été présentées en mars 2023. Conférences, ateliers-discussion en radiodiffusion et formations ont fait partie de la programmation.

- **Soutenir l'essor et le déploiement d'approches novatrices**

Dans cette orientation, trois axes ont été établis :

1) innover dans les créneaux de recherche et de recherche-création existants;
2) recenser et élargir les possibilités de recherche intersectorielles novatrices et structurantes;
3) soutenir et favoriser l'ancrage dans les savoirs autochtones.

L'UQAT souhaite accélérer l'émergence de nouveaux projets dans tous les secteurs. Elle prévoit aussi organiser des activités afin de promouvoir les possibilités de financement intersectoriel et souhaite notamment adopter une approche concertée afin de stimuler le développement de projets en lien avec l'écosystème unique de la région sur les enjeux de développement durable et des changements environnementaux. La création de deux nouvelles chaires de recherche du Canada ainsi que de deux nouveaux laboratoires de recherche fait partie des réalisations marquantes en 2022-2023.

De plus, le classement 2022 de RE$EARCH Infosource Inc. démontre que l'UQAT se trouve à nouveau parmi les universités canadiennes les plus performantes en recherche. En effet, l'UQAT obtient pour une troisième année consécutive le deuxième rang en matière d'intensité de recherche par professeur et professeure parmi les 21 universités canadiennes de la catégorie des universités à vocation générale offrant majoritairement des programmes de premier cycle. Cette position est maintenue grâce à un financement de 159 000 $ par membre du corps professoral, ce qui représente une augmentation de 25 % par rapport à 2021. L'UQAT maintient également sa place au 36e rang dans le top 50 des universités canadiennes toutes catégories confondues, ainsi que le tout premier rang pour le financement de recherche obtenu en partenariat avec des entreprises.

Ceci illustre l'importance du milieu et des entreprises dans la recherche fondamentale et appliquée afin que les enjeux abordés par les scientifiques de l'UQAT se traduisent par des travaux réalisés dans un contexte pratique. Bien qu'une part importante des subventions obtenues en partenariat soit liée aux travaux en sciences naturelles et génie dans les domaines forestiers et miniers, la subvention de partenariat de près de 2,5 M$ du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) obtenue cette année par la professeure Marie-Hélène Poulin intitulée « Continuum Autisme : comprendre les besoins de services sociaux des adultes autistes et développer des pratiques d'accompagnement collaboratives sur le continuum de services » représente la plus importante en termes de valeur jamais reçue à l'UQAT dans le secteur des sciences humaines et sociales, tous programmes confondus. Grâce à une contribution des partenaires de 1,6 M$, la chercheuse bénéficie d'un soutien total d'un peu plus de 4,1 M$.

L'UQAT veut aussi consolider sa position de chef de file sur les questions autochtones notamment par la mise en œuvre de son plan d'action *L'UQAT et les peuples autochtones – 2019-2024*. Elle souhaite augmenter la capacité de veille informationnelle sur les possibilités de financement de la recherche autochtone; soutenir l'intersectorialité; accroître les soutiens internes au développement de nouvelles thématiques et aux activités de mobilisation des connaissances, notamment par la création de programmes de bourses de cycles supérieurs pour les étudiantes et étudiants autochtones; améliorer la visibilité de la recherche autochtone réalisée à l'UQAT et favoriser la création de nouveaux laboratoires et de chaires de recherche sur les thématiques autochtones. En raison de son fort impact médiatique et social, la publication d'un rapport de recherche sur le consentement libre et éclairé et les stérilisations imposées de femmes des Premières Nations et Inuit au Québec fait partie des réalisations marquantes en recherche pour l'UQAT en 2022-2023.

- **Mettre en valeur les contributions en recherche et en recherche-création**

Les objectifs de cette orientation stratégique visent à :

1) intensifier les efforts de rayonnement à l'échelle nationale et internationale;
2) valoriser la mobilisation des connaissances;
3) accentuer les efforts de recrutement d'étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs;
4) accroître la diffusion des productions scientifiques et artistiques des chercheuses et chercheurs.

Pour ce faire, il est prévu de valoriser les initiatives des membres du corps professoral pour le développement de la recherche et de la recherche-création, notamment à l'échelle internationale. Elle élabore un plan d'action en matière de diffusion tout en accroissant sa présence sur les plateformes numériques. Finalement, elle entend valoriser l'excellence par la création de prix de reconnaissance en recherche et en recherche-création. L'obtention de deux prix importants fait partie des faits saillants de la dernière année en lien avec cette orientation : le prix David J. Gifford de la Société canadienne de biologie végétale obtenu par la professeure Annie DesRochers et le prix d'excellence en recherche-création du réseau de l'Université du Québec, volet Leadership, obtenu par le professeur David Paquin.

- **Optimiser l'appui et le soutien à la relève dans son parcours en recherche**

Les objectifs sont :

1) promouvoir le développement et l'offre de nouveaux programmes de recherche et de recherche-création aux cycles supérieurs;
2) accroître la visibilité des possibilités de financement et de soutien pour les étudiantes et étudiants en recherche et en recherche-création;
3) promouvoir l'offre de stages rémunérés en recherche et en recherche-création.

L'UQAT entend assurer la continuité des services de soutien aux cycles supérieurs en structurant les procédures à tous les niveaux administratifs pour l'attraction, le recrutement et la rétention des étudiantes et étudiants. Dès 2021, l'UQAT s'est dotée d'une ressource humaine favorisant le maillage université-milieu afin de générer des occasions de stages auprès de la relève, grâce à l'arrivée d'une agente de développement des affaires Mitacs maintenant intégrée à l'équipe du Décanat à la recherche et à la création.

- **Offrir un environnement de recherche et de recherche-création exemplaire en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI)**

L'engagement de l'UQAT pour faire progresser l'ÉDI occupe une place particulièrement importante au sein de son environnement de travail et d'apprentissage, lequel veille à valoriser la multiplicité des appartenances sociales. Elle désire formaliser l'instauration d'un cadre favorable à l'ÉDI. Pour ce faire, l'UQAT a déjà réalisé une analyse contextuelle et comparative de l'état de l'ÉDI à l'UQAT basée sur des données probantes. Elle assure la mise en œuvre du plan d'action des chaires de recherche du Canada en matière d'ÉDI et élabore du matériel d'accompagnement, de formation et de sensibilisation pour faciliter l'intégration de l'ÉDI en recherche et en recherche-création, en collaboration avec les services appropriés. Elle organise aussi des activités de sensibilisation à l'ÉDI. De plus, l'UQAT développe des mesures spécifiques à la recherche et à la recherche-création dans le plan d'action institutionnel en matière d'ÉDI, et ce, en cohérence avec son Plan de développement 2020-2025. Pour mener à bien tous ces mandats, l'UQAT s'est notamment dotée au cours de la dernière année d'une deuxième ressource humaine au Bureau de l'équité, de la diversité et de l'inclusion, rattaché au Vice-rectorat à la réconciliation et au développement international et partenarial (VRRIP). Soulignons également que dans son Guide pour la prise en compte des considérations en matière d'équité, de diversité et d'inclusion dans la recherche, le CRSNG recommande la consultation de la page ÉDI en recherche de l'UQAT parmi les ressources utiles disponibles en français pour l'ensemble des chercheuses et chercheurs au Canada.

RÉALISATIONS MARQUANTES SUR LE PLAN DE LA RECHERCHE

- **Deux nouvelles chaires de recherche du Canada pour les instituts de recherche de l'UQAT**

En 2022-2023, l'UQAT a obtenu deux nouvelles chaires de recherche du Canada, l'une de niveau 1 et l'autre de niveau 2, ce qui représente une excellente nouvelle pour le développement de la recherche à l'UQAT, comptant désormais six chaires de recherche du Canada. Rappelons que les chaires de niveau 1 sont octroyées à des chercheuses et chercheurs exceptionnels reconnus par leurs pairs comme des chefs de file mondiaux dans leur domaine et que les chaires de niveau 2 sont allouées à des chercheuses et chercheurs émergents exceptionnels considérés par leurs pairs comme étant susceptibles de devenir des chefs de file dans leur domaine. Le développement durable et la gestion responsable seront au cœur des travaux réalisés par les deux nouveaux titulaires de chaires et leurs équipes de recherche respectives.

Dans le cadre de la Chaire de recherche du Canada sur le traitement et la gestion des eaux minières (niveau 1), la professeure Carmen Mihaela Neculita, de l'Institut de recherche en mines et en environnement (IRME), poursuivra pour une période de sept ans le développement de son expertise sur le traitement des eaux de mines. Les résultats des travaux de cette chaire visent à améliorer la conception et l'efficacité à long terme des systèmes de traitement des eaux minières contaminées, en provenance des procédés de séparation du minerai et de drainage minier, ainsi que leur gestion durable. Un montant total de 1,4 M $ est octroyé pour les travaux de la Chaire, auquel s'ajoutent 310 000 $ pour l'acquisition de nouveaux équipements.

Dirigée par le professeur Fabio Gennaretti, de l'Institut de recherche sur les forêts (IRF), la Chaire de recherche du Canada en dendroécologie et en dendroclimatologie (niveau 2) vise à bonifier les connaissances sur la variabilité climatique dans la région boréale afin de prévoir les impacts sur la végétation et d'adapter les pratiques des acteurs et actrices dans le domaine forestier. Les travaux de la Chaire, échelonnés sur cinq ans, permettront d'améliorer la compréhension des projections climatiques et des réponses des forêts pour la région boréale canadienne. Un montant total de 600 000 $ est accordé pour les travaux de cette chaire, auquel s'ajoutent 170 000 $ pour l'acquisition de nouveaux équipements.

- **Création de deux nouveaux laboratoires de recherche**

Dans un contexte où l'acceptabilité sociale représente un incontournable dans la société, l'UQAT a annoncé dans la dernière année la mise sur pied du *Laboratoire de recherche participatif sur l'acceptabilité sociale de projets d'exploitation responsable des ressources naturelles (LASERN)*. Ce nouveau laboratoire fera le pont entre les expertises techniques concernées par ces projets et les intérêts individuels, collectifs et généraux des différentes parties concernées. Les projets miniers, forestiers, agricoles, énergétiques et les activités qu'ils génèrent exercent une influence directe sur l'utilisation du territoire. Les nombreuses parties concernées par l'exploitation et la mise en valeur des ressources naturelles et leur utilisation ainsi que la complexité de leurs enjeux ont mis à l'avant-plan l'étude des concepts d'acceptabilité sociale et de responsabilité sociale. Dirigé par le professeur Jérôme Deschênes en codirection avec les professeures Doina Muresanu et Suzanne Durand de l'Unité d'enseignement et de recherche (UER) en sciences de la gestion, ce laboratoire permettra de développer des connaissances interdisciplinaires de pointe liées au processus d'acceptabilité sociale. Ces connaissances favoriseront l'élaboration et la conclusion d'ententes permettant à la fois de concrétiser des projets d'exploitation et de maintenir une cohésion sociale. Pour mener à bien cette ambitieuse mission, le Laboratoire pourra compter sur une équipe multidisciplinaire composée de chercheuses et chercheurs chevronnés en provenance de plusieurs UER, instituts et écoles de l'UQAT ainsi que d'autres universités.

En octobre dernier, l'UQAT a procédé à l'inauguration du nouveau laboratoire intersectoriel d'impression 3D – arts, sciences naturelles et génie, un nouvel espace de recherche-création situé à La Sarre. Le Laboratoire a pour mission d'accroître les synergies entre les arts, les sciences naturelles et le génie dans le but de développer des solutions innovantes qui répondent à des enjeux sociétaux et environnementaux, notamment via le recyclage et la valorisation de certaines matières, et ce, en passant par l'impression 3D. Pour ce faire, l'équipe multidisciplinaire de chercheurs et de chercheuses travaille sur différents projets alliant les trois domaines complémentaires. Les chercheurs et chercheuses utilisent une technologie à la fine pointe pour redéfinir et concevoir autrement une imprimante 3D puis se servent de résidus industriels forestiers pour créer des œuvres et autres produits novateurs. Cette chaîne de fabrication combine la valorisation de matériaux, l'innovation technologique et la création artistique. À la tête de ce laboratoire se trouve une équipe de professeurs possédant différentes expertises, soit Martin Beauregard, professeur à l'UER en création et nouveaux médias, expertise en art et design, Ahmed Koubaa, professeur à l'IRF et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la valorisation, la caractérisation et la transformation du bois, expertise en biomatériaux, et Walid Ghié, professeur à l'École de génie, expertise en génie.

- **Reconnaissance de l'excellence des travaux de recherche menés par des professeures et professeurs de l'UQAT**

Annie DesRochers, professeure à l'IRF de l'UQAT et titulaire de *la Chaire industrielle CRSNG en sylviculture et production de bois*, a reçu avec grand honneur le prix David J. Gifford de la Société canadienne de biologie végétale. Pour la première fois en plus de trente ans, ce prix est décerné à une femme. Le prix David J. Gifford est octroyé à un chercheur ou une chercheuse pour ses contributions exceptionnelles à la recherche en biologie des arbres, et ce, principalement au Canada, en portant une attention particulière à l'originalité et à l'indépendance d'esprit dans la recherche. Professeure DesRochers travaille notamment sur le phénomène du réseautage des racines et ses travaux ont contribué à mettre en lumière le phénomène selon lequel les arbres croissent en collaboration les uns avec les autres en se greffant entre eux pour partager les différentes ressources. Ce champ de spécialisation a d'ailleurs été mentionné pour son caractère des plus originaux. Annie DesRochers est une cheffe de file inspirante dans le domaine de la biologie végétale, et la Société canadienne de biologie végétale le reconnait par l'attribution de ce prix.

Le Prix d'excellence en recherche-création du réseau de l'Université du Québec, volet Leadership, a été obtenu par David Paquin, professeur à l'UER en création et nouveaux médias. Son apport majeur et reconnu à la création de cette UER ainsi qu'à la mise sur pied de nombreux programmes de formation a permis le déploiement de l'ensemble des activités au sein d'un département reconnu aujourd'hui comme l'un des pôles de la formation universitaire dans ce domaine au Québec, ainsi qu'à l'échelle nationale et internationale. Soulignons également sa contribution à la création d'un laboratoire de réalité virtuelle et de capture de mouvements, lequel est à la fine pointe de la technologie et unique au Québec. Le projet DREAM, auquel collabore étroitement le professeur Paquin, s'est aussi vu décerner, le 17 novembre 2022, le prix Coup de cœur dans la catégorie Innovation - sciences de la vie, lors du 32e Gala des Prix Innovation de l'ADRIQ. DREAM est un jeu vidéo en réalité virtuelle qui s'adresse aux enfants qui doivent subir des procédures médicales douloureuses. L'objectif du jeu est de transformer une expérience hospitalière pouvant provoquer de l'anxiété ou de la douleur en un moment ludique et positif, tant pour le jeune patient que pour les personnes qui l'accompagnent. Le jeu devient ainsi un outil de distraction qui peut remplacer la médication ou contribuer à réduire la douleur. Le jeu a été conçu par le professeur Paquin, responsable de la recherche et du développement, et le médecin Jean-Simon Fortin, responsable du transfert technologique.

- **Publication d’un rapport de recherche sur le consentement libre et éclairé et les stérilisations imposées de femmes des Premières Nations et Inuit au Québec**

Le dépôt du rapport de recherche sur le consentement libre et éclairé et les stérilisations imposées de femmes des Premières Nations et Inuit au Québec a eu lieu le 24 novembre 2022 lors de la rencontre des chefs de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL). Cette importante recherche découle d'un partenariat entre l’UQAT, la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL), l’APNQL et plusieurs organisations autochtones. Le dépôt de ce rapport est déterminant, puisqu'il s'agit de la première recherche au Québec qui documente les stérilisations imposées de femmes des Premières Nations et Inuit. Ce projet de recherche s'inscrit dans le cadre des travaux de la Chaire de recherche du Canada sur les enjeux relatifs aux femmes autochtones de l'UQAT, dirigée par la professeure Suzy Basile. Plus précisément, il s'agit de la thématique de recherche de Patricia Bouchard, étudiante au doctorat en études autochtones à l'UQAT.

RAPPORT SUR LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

HUMAINE
CRÉATIVE
AUDACIEUSE

uqat.ca

UQAT
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT 2023-2024

L'UQAT, dans un contexte en pleine évolution, est confrontée à une multitude de priorités découlant de son développement soutenu et de son modèle régional distinctif. Si la liste des enjeux pouvait s'étendre davantage, l'UQAT a choisi, pour l'exercice 2023-2024, de cibler trois priorités : le logement étudiant, le déficit d'espace et les besoins en infrastructure ainsi que la persévérance et la réussite. Cette priorisation s'inscrit dans une démarche de concentration des efforts pour assurer un impact marqué et un alignement sur les objectifs institutionnels en lien avec le plan stratégique.

PRIORITÉ 1: LOGEMENT ÉTUDIANT

La question du logement étudiant occupe une place centrale dans les préoccupations de l'UQAT, représentant un enjeu stratégique pour son développement et sa pérennité.

L'accessibilité et la disponibilité de logements pour la communauté étudiante jouent un rôle crucial dans le choix d'une université. Les taux d'inoccupation notoirement bas à Rouyn-Noranda (0,8 %), Val-d'Or (1,7 %) et Amos (0,7 %), selon la SCHL en 2022, témoignent des difficultés à se loger, impactant directement les inscriptions. Pour une université en pleine expansion comme l'UQAT, cela représente un enjeu primordial.

La situation actuelle dans l'ensemble des campus et centres de l'UQAT illustre une demande élevée non comblée. Le campus de Rouyn-Noranda, en dépit de ses deux résidences étudiantes, éprouve un besoin estimé à 500 lits supplémentaires d'ici les 10 prochaines années. La demande non satisfaite freinera la capacité de croissance de l'UQAT et son adaptation aux exigences futures de sa population étudiante. Même avec l'introduction de nouvelles résidences en collaboration avec le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois, les besoins demeurent importants au campus de Val-d'Or. La rareté et le coût élevé des logements à Montréal, bien que ce soit une métropole, augmentent aussi la pression sur l'hébergement pour les étudiantes et étudiants fréquentant le centre de l'UQAT à Montréal. Les centres de l'UQAT à Amos, en Abitibi-Ouest, au Témiscamingue et à Mont-Laurier, bien que confrontés à des besoins moindres en logement, rencontrent déjà des défis et ceux-ci ne pourront que s'accentuer dans le futur. L'UQAT évalue le besoin global à 855 lits supplémentaires sur ses sept territoires d'ancrage.

Le recrutement de nouvelles ressources professionnelles et professorales ainsi que l'arrivée de nouveaux étudiants et de nouvelles étudiantes nécessitent des solutions d'hébergement adéquates pour assurer la réussite de ces projets. Parallèlement, l'UQAT anticipe l'inauguration et la construction de nouveaux pavillons dans plusieurs territoires. Ces projets, quoique prometteurs pour l'avenir de l'UQAT, seront mis au défi si les besoins en logement ne rencontrent pas de solutions.

L’enjeu du logement ne concerne pas uniquement l’attractivité des étudiantes et des étudiants, mais aussi leur rétention et leur réussite. Quiconque ne trouvant pas un logement convenable pourrait envisager de quitter l'UQAT. Le bien-être est un facteur crucial à la réussite académique.

Il est donc fondamental de s'attaquer à cette problématique pour que l'UQAT puisse continuer de réaliser sa mission en enseignement et en recherche. Cela nécessite une augmentation de l'offre de logements abordables et durables. Cependant, le modèle d'affaires actuel des résidences, basé sur l'autofinancement, est non viable. Il s’avère donc essentiel de revoir cette approche et d’envisager d'autres avenues, notamment la reconnaissance des espaces par le ministère de l'Enseignement supérieur.

PRIORITÉ 2 : DÉFICIT D'ESPACE ET BESOINS EN INFRASTUCTURES

La croissance fulgurante de l’UQAT au cours de la dernière décennie est un indicateur fort de sa capacité à offrir une éducation de qualité, à attirer une multitude d'étudiants et étudiantes, tant locaux qu'internationaux, et à maintenir des partenariats solides, comme celui avec les Premiers Peuples depuis près de 40 ans, ainsi que ceux avec les partenaires socioéconomiques, qui lui permettent de rayonner en recherche. Actuellement, l'UQAT compte plus de 7 000 étudiants et étudiantes, dont près de 600 proviennent de l’international. L’équipe de l’UQAT est désormais composée de plus de 550 membres du corps enseignant appuyés par 450 employés cadres, professionnels et de soutien. Toutefois, cette croissance remarquable est à double tranchant, entraînant avec elle des défis majeurs en matière d'infrastructure.

L'UQAT est confrontée à un problème pressant de déficit d'espace. L'augmentation constante de l'effectif étudiant, combinée à celle du personnel, pose d'importantes contraintes en termes d'espaces, en particulier au campus de Rouyn-Noranda. Selon l'évaluation du besoin d'espaces pour l'année 2022-2023, en considération des normes d’espaces du cadre normatif des investissements universitaires, les espaces liés à l'enseignement, à la recherche et les espaces totaux présentent un déficit alarmant de plus de 33 %. À long terme, même si ce déficit pouvait diminuer légèrement, il restera néanmoins à plus de 22 % selon les plus récentes estimations du ministère de l’Enseignement supérieur. La problématique est fortement ressentie au campus de Rouyn-Noranda, mais également dans les autres territoires d’ancrage.

Face à cette situation, l'UQAT a choisi de prendre les devants. Plusieurs projets d'infrastructure sont déjà en cours pour remédier à ce déficit. Notamment, le nouveau campus de Mont-Laurier dont la construction a débuté à l'été 2023, ainsi que de nouveaux bureaux administratifs à Rouyn-Noranda, inaugurés à l'automne 2023. Un concours d'architecture a été lancé pour la construction d’un agrandissement du campus de Rouyn-Noranda où seront regroupés l’Unité d’enseignement et de recherche en sciences de la santé et une clinique interdisciplinaire d’enseignement et de recherche en soins de santé et services psychosociaux. Dans un avenir rapproché, l'UQAT prévoit également la création de pavillons pour l'Institut de recherche en mines et

en environnement (IRME) et l'Institut de recherche sur les forêts (IRF), ainsi que plusieurs autres projets de laboratoires, sans oublier le développement ambitieux de l'Îlot Balmoral à Montréal. À long terme, l'UQAT envisage la construction de résidences étudiantes, tel qu'expliqué précédemment, ainsi que l'expansion de ses campus à Amos et à La Sarre, et des agrandissements supplémentaires au Campus de Val-d'Or et au Centre du Témiscamingue.

Ces initiatives illustrent la volonté de l'UQAT d'être proactive et d'assurer une croissance soutenue et stratégique. Cependant, tout cela nécessite un soutien conséquent. La hausse significative des coûts de construction actuellement observée renforce la nécessité d'une aide financière accrue de la part du gouvernement. Le rôle de l'UQAT en tant qu'institution majeure dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, du Nord-du-Québec, des Hautes-Laurentides et de Montréal est indéniable. Le gouvernement doit continuer de reconnaître sa valeur en investissant dans son avenir pour garantir que l'UQAT continue à prospérer et à servir sa communauté étudiante en pleine croissance.

PRIORITÉ 3: PERSÉVÉRANCE ET RÉUSSITE

L'UQAT se distingue dans le paysage académique québécois par sa position stratégique; sa mission primordiale consiste, notamment, à élever le niveau de formation des populations des régions qu'elle dessert. En jouant ce rôle vital, elle contribue activement au développement socio-économique de ces territoires, formant ainsi une main-d'œuvre qualifiée et compétente.

L'UQAT offre d'excellents services à l'intention de sa communauté étudiante. Ces derniers visent principalement à favoriser la persévérance et la réussite des étudiantes et étudiants, indicateurs essentiels du rendement d'une institution d'enseignement. La réussite reflète, en effet, la capacité de l'institution à répondre aux besoins des étudiantes et des étudiants, à les soutenir dans leur parcours académique et à les préparer à intégrer le marché du travail de manière efficace. Le portrait de la réussite déposé dans le cadre du Chantier sur la réussite en enseignement supérieur (2020) démontrait d'ailleurs qu'en dépit de caractéristiques défavorables, les taux de diplomation dans les différents programme de l'UQAT se comparent avantageusement aux autres universités.

Dans un contexte où les ressources doivent être judicieusement allouées, l'UQAT est consciente de l'importance de maximiser la valeur de chaque investissement. Il est donc essentiel de concentrer les efforts non seulement sur le recrutement d'étudiantes et d'étudiants, mais également sur leur rétention. En effet, une personne qui mène à bien son parcours académique jusqu'à l'obtention de son diplôme est une valeur ajoutée non seulement pour elle-même, mais aussi pour la communauté dans son ensemble.

L'UQAT souhaite concrétiser cet idéal et travaille actuellement à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies ciblées pour augmenter la rétention et la réussite des étudiantes et étudiants. En effet, retenir un étudiant ou une étudiante est tout aussi crucial, sinon plus, que de le recruter. Lorsqu'une personne étudiante entreprend un parcours universitaire, elle franchit une étape importante, illustrant son engagement envers sa formation et son avenir professionnel. L'UQAT estime qu'il est de son devoir de soutenir cet engagement et de veiller à ce que chaque étudiant et étudiante atteigne son objectif ultime : l'obtention de son diplôme. L'une des approches envisagées par l'UQAT pour renforcer la rétention et la réussite des personnes étudiantes, est l'analyse approfondie des données institutionnelles sur le cheminement des étudiants et étudiantes. L'exploitation de ces données permettra d'identifier les facteurs de risque liés à l'abandon, de mieux comprendre les défis rencontrés par les étudiants et étudiantes et de mettre en place des mesures adaptées pour y répondre.

Ces stratégies ne reposent pas uniquement sur l'analyse de données institutionnelles, aussi cruciale soit-elle, mais également sur l'introduction de nouveaux services, l'optimisation des dispositifs existants et un accompagnement exemplaire de chaque étudiant et de chaque étudiante. L'UQAT est convaincue que chaque unité administrative, qu'elle soit directement ou indirectement liée au parcours académique, joue un rôle essentiel dans la chaîne de valeur de l'université. C'est pourquoi un service à la clientèle de grande qualité est attendu de toutes les équipes, assurant ainsi une expérience étudiante exceptionnelle.

Chaque étudiant, chaque étudiante, avec ses aspirations et ses défis propres, est unique. C'est dans cette optique que l'UQAT, en combinant expertise et analyse des données, vise à offrir un soutien sur mesure à chacun et chacune, répondant ainsi à ses besoins spécifiques.

L'UQAT est engagée dans la quête d'excellence académique et mise sur des actions concrètes pour assurer la persévérance et la réussite. Ces initiatives, profitables à toutes et tous, valorisent également les régions desservies et enrichissent, à une échelle plus vaste, tout le Québec.

ORIENTATIONS EN LIEN AVEC LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DU MES

Le plan de développement 2020-2025 de l'UQAT se décline selon cinq enjeux stratégiques, tous appuyés par une série d'orientations et d'objectifs.

- Enjeu 1 : Former par une pédagogie active et exemplaire, dans des programmes distinctifs et novateurs ;
- Enjeu 2 : Renforcer le positionnement de l'UQAT en recherche, recherche-création et innovation ;
- Enjeu 3 : Se mobiliser pour le développement responsable de l'ensemble de l'organisation et l'épanouissement des membres de la communauté universitaire ;
- Enjeu 4 : Façonner l'avenir conjointement avec les Premiers Peuples ;
- Enjeu 5 : Être davantage connue et reconnue, ici et ailleurs.

Voici la liste des orientations et d'objectifs du plan de développement de l'UQAT en lien avec la politique québécoise de financement des universités, regroupées en fonction de ses quatre grandes orientations stratégiques.

Orientation no 1 : l'accessibilité et la réussite

- 1.1. Demeurer une université accessible
    - 1.1.1. Jouer un rôle actif dans l'essor d'une culture de l'éducation en favorisant l'accessibilité géographique et en bonifiant l'offre de formation à distance
    - 1.1.2. Favoriser l'accessibilité aux études universitaires en adaptant les programmes de formation ainsi que leur offre, et en améliorant la flexibilité des parcours scolaires afin de mieux prendre en compte les profils variés des étudiantes et étudiants
- 1.3. Offrir un enseignement faisant appel aux principes des pédagogies actives et inclusives
    - 1.3.1. Poursuivre le développement de la formation et de l'accompagnement offerts au corps professoral, ainsi qu'aux personnes chargées de cours, en s'appuyant sur des principes des pédagogies active et inclusive
    - 1.3.2. Soutenir la conception et l'utilisation d'approches, de dispositifs et d'outils pédagogiques visant à actualiser l'expérience en formation à distance et en présentiel
    - 1.3.3. Sensibiliser les membres du corps enseignant à l'importance d'actualiser leurs compétences en enseignement supérieur dans une optique de perfectionnement professionnel
- 1.4. Enrichir l'expérience étudiante en présentiel et à distance
    - 1.4.1 Favoriser la proximité, la création de liens et le travail en collaboration entre les étudiantes et étudiants, tant en présentiel qu'à distance, par des moyens novateurs
    - 1.4.2. Poursuivre le développement et la promotion d'approches, de dispositifs et d'outils avant-gardistes pour soutenir la persévérance et la réussite des étudiantes et étudiants
    - 1.4.4. Approfondir la connaissance des défis auxquels les étudiantes et étudiants à distance et en présentiel sont confrontés afin de mieux soutenir leur persévérance et leur réussite

- 2.2. Soutenir l'essor et le déploiement d'approches novatrices
    - 2.2.4. Accroître le nombre d'étudiantes et d'étudiants autochtone aux cycles supérieurs
- 3.3. Créer des conditions propices à l'aménagement d'un milieu sain et sécuritaire
    - 3.3.1. Favoriser un milieu de vie sécuritaire
    - 3.3.2. Soutenir le développement de saines habitudes de vie
    - 3.3.3. Prévenir et combattre le harcèlement et les agressions sous toutes ses formes
- 3.5. Accompagner les membres de la communauté universitaire dans leur cheminement scolaire et professionnel
    - 3.5.1. Actualiser et approfondir les connaissances au sujet des caractéristiques de la population étudiante et de ses besoins
    - 3.5.2. Favoriser la réussite des étudiantes et étudiants par des pratiques et des moyens créatifs et audacieux
    - Accompagner et soutenir les membres de la communauté universitaire dans l'appropriation d'une culture et de compétences numériques
- 3.6. Promouvoir et intégrer les valeurs d'équité, de diversité et d'inclusion
    - 3.6.1. Favoriser et insuffler une culture d'équité, de diversité et d'inclusion
- 4.1. Contribuer au développement des connaissances permettant une meilleure compréhension quant aux réalités autochtones pour l'ensemble des étudiantes et des étudiants
    - 4.1.1. Rendre tous les programmes de l'UQAT culturellement pertinents, facilitant ainsi l'inclusion et le partage
    - 4.1.2. Intégrer dans notre patrimoine de formation, des cours et des programmes conçus, évalués et révisés pour, par et avec les peuples autochtones
    - 4.1.3. Soutenir la coconstruction d'une pédagogie culturellement pertinente et inclusive
- 4.2. Bonifier l'expérience étudiante autochtone
    - 4.2.1. Assurer la sécurisation culturelle dans l'offre des services de l'UQAT auprès des étudiantes et étudiants autochtones
    - 4.2.2. Favoriser un cheminement scolaire fluide entre les établissements et les ordres d'enseignement (passerelles, ententes)

Orientation no 2 : les besoins de la société et l'ouverture sur le monde

- 1.1. Demeurer une université accessible
    - 1.1.2. Favoriser l'accessibilité aux études universitaires en adaptant les programmes de formation ainsi que leur offre, et en améliorant la flexibilité des parcours scolaires afin de mieux prendre en compte les profils variés des étudiantes et étudiants
- 1.2. Déployer une offre de formation distinctive et innovante
    - 1.2.1. Poursuivre la création de programmes d'études avec le souci de s'inspirer de nos spécificités et de demeurer novateurs
    - 1.2.2. Élargir l'offre de formation continue en faisant preuve d'audace dans le choix des thématiques et de l'offre de formation

- 2.2. Soutenir l'essor et le déploiement d'approches novatrices
    - 2.2.3. Soutenir et favoriser l'ancrage dans les savoirs autochtones
    - 2.2.4. Accroître le nombre d'étudiantes et d'étudiants autochtone aux cycles supérieurs
- 2.3. Mettre en valeur les contributions en recherche et en recherche-création

    - 2.3.1. Intensifier les efforts de rayonnement à l'échelle nationale et internationale
- 2.4. Optimiser l'appui et le soutien à la relève dans son parcours en recherche
    - 2.4.3. Promouvoir l'offre de stages rémunérés en recherche et en recherche-création
- 4.1. Contribuer au développement des connaissances permettant une meilleure compréhension quant aux réalités autochtones pour l'ensemble des étudiantes et des étudiants
    - 4.1.1. Rendre tous les programmes de l'UQAT culturellement pertinents, facilitant ainsi l'inclusion et le partage
    - 4.1.2. Intégrer dans notre patrimoine de formation, des cours et des programmes conçus, évalués et révisés pour, par et avec les peuples autochtones
- 4.3. Contribuer significativement, par la recherche et la recherche-création, au mieux-être des peuples autochtones
    - 4.3.1. Bonifier notre environnement institutionnel afin de permettre une meilleure attractivité de l'UQAT comme milieu de recherche et de formation sur les réalités autochtones
    - 4.3.2. Positionner l'UQAT au Québec, au Canada et à l'échelle internationale comme un chef de file en recherche et en recherche-création, de même qu'en enseignement et en formation continue en ce qui a trait aux réalités autochtones
- 4.4. Coopérer à l'amélioration des relations intercommunautaires
    - 4.4.1. Contribuer à la promotion de la réconciliation des peuples et des cultures en encourageant le partage et le développement des connaissances et des savoirs
- 5.1. Accroître le rayonnement et la reconnaissance de l'UQAT dans ses territoires d'ancrage
    - 5.1.1. Faire connaître les formations et les services offerts par l'UQAT dans ses campus, ses centres et ses points de service
    - 5.1.2. Affirmer une présence et une implication marquées de la recherche, de la recherche-création et de ses installations dans l'ensemble de ses campus, centres et ses points de service
    - 5.1.3. Accentuer la visibilité et la notoriété institutionnelle au sein des communautés desservies
    - 5.1.4. Favoriser et intensifier l'engagement des membres de la communauté universitaire auprès des collectivités desservies
- 5.2. Renforcer l'image, la présence et la visibilité de l'UQAT au Québec et au Canada
    - 5.2.1. Faire de l'UQAT un partenaire incontournable
- 5.3. Déployer un positionnement stratégique à l'échelle internationale
    - 5.3.1. Soutenir l'internationalisation de la formation par des méthodes et des actions inédites
    - 5.3.2. Stimuler l'internationalisation de la recherche et de la recherche-création au sein du corps professoral
    - 5.3.3. Accroître le positionnement institutionnel de l'UQAT à l'échelle internationale

Orientation no 3 : la recherche et la création

- 2.1. Favoriser un environnement propice à la recherche et à la recherche-création
    - 2.1.1. Développer et optimiser les espaces de recherche et de recherche-création
    - 2.1.2. Accroître le développement du soutien technique et professionnel offert aux chercheuses et chercheurs
    - 2.1.3. Renforcer la culture de la recherche et de la recherche-création
- 2.2. Soutenir l'essor et le déploiement d'approches novatrices
    - 2.2.1. Innover dans les créneaux de recherche existants
    - 2.2.2. Recenser et élargir les possibilités de recherche intersectorielle novatrices et structurantes
    - 2.2.3. Soutenir et favoriser l'ancrage dans les savoirs autochtones
    - 2.2.4. Accroître le nombre d'étudiantes et d'étudiants autochtone aux cycles supérieurs
- 2.3. Mettre en valeur les contributions en recherche et en recherche-création
    - 2.3.1. Intensifier les efforts de rayonnement à l'échelle nationale et internationale
    - 2.3.2. Valoriser la mobilisation des connaissances, des activités de recherche et de recherche-création
    - 2.3.3. Optimiser le recrutement d'étudiantes et d'étudiants aux cycles supérieurs
    - 2.3.4. Accroître la diffusion des productions scientifiques et artistiques des chercheuses et chercheurs de l'UQAT
- 2.4. Optimiser l'appui et le soutien à la relève dans son parcours en recherche
    - 2.4.1. Promouvoir l'offre de programmes de type recherche aux cycles supérieurs
    - 2.4.2. Accroître la visibilité des possibilités de financement et de soutien pour les étudiantes et les étudiants en recherche
    - 2.4.3. Promouvoir l'offre de stages rémunérés en recherche et en recherche-création
- 2.5. Offrir un environnement de recherche et de recherche-création exemplaire en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI)
    - 2.5.1. Instaurer un cadre favorable à l'équité, la diversité et l'inclusion
- 4.3. Contribuer significativement, par la recherche et la recherche-création, au mieux-être des peuples autochtones
    - 4.3.1. Bonifier notre environnement institutionnel afin de permettre une meilleure attractivité de l'UQAT comme milieu de recherche et de formation sur les réalités autochtones
    - 4.3.2. Positionner l'UQAT au Québec, au Canada et à l'échelle internationale comme un chef de file en recherche et en recherche-création, de même qu'en enseignement et en formation continue en ce qui a trait aux réalités autochtones
- 5.1. Accroître le rayonnement et la reconnaissance de l'UQAT dans ses territoires d'ancrage
    - 5.1.2. Affirmer une présence et une implication marquées de la recherche, de la recherche-création et de ses installations dans l'ensemble de ses campus, centres et ses points de service
- 5.3. Déployer un positionnement stratégique à l'échelle internationale
    - 5.3.2. Stimuler l'internationalisation de la recherche et de la recherche-création au sein du corps professoral

Orientation no 4 : la performance des universités et l'efficience du système

- 1.2. Déployer une offre de formation distinctive et innovante
    - 1.2.1. Poursuivre la création de programmes d'études avec le souci de s'inspirer de nos spécificités et de demeurer novateurs
    - 1.2.2. Élargir l'offre de formation continue en faisant preuve d'audace dans le choix des thématiques et de l'offre de formation
- 2.2. Soutenir l'essor et le déploiement d'approches novatrices
    - 2.2.1. Innover dans les créneaux de recherche existants
    - 2.2.2. Recenser et élargir les possibilités de recherche intersectorielle novatrices et structurantes
- 3.1 Démontrer, par des gestes concrets, un engagement pour un avenir durable et responsable
    - 3.1.1. Recenser, évaluer et bonifier les pratiques écoresponsables dans les centres et campus
    - 3.1.2. Mobiliser la communauté en faveur de la préservation de l'environnement
    - 3.1.3. Élaborer un plan d'action concernant le développement responsable dès la première année d'implantation du plan de développement
- 3.2. Améliorer et créer des espaces physiques et virtuels innovants et stimulants
    - 3.2.1. Assurer le développement des espaces de travail, d'études, de recherche et de recherche-création en répondant aux besoins actuels et futurs des utilisatrices et des utilisateurs
    - 3.2.2. Innover dans la conception et l'aménagement des campus et centres pour créer un milieu de travail, d'études, de recherche et de recherche-création agréable et flexible
- 3.4. Poursuivre le développement de saines pratiques de gestion
    - 3.4.1. Renforcer la sécurité de l'information (informatique, documentaire, renseignements personnels, etc.)
    - 3.4.2. Poursuivre le développement à long terme de l'organisation dans le respect d'une saine gestion financière
    - 3.4.3. Encourager et favoriser une collaboration efficace et efficiente entre tous les services, unités d'enseignement et de recherche, écoles et instituts, etc.
    - 3.4.4. Optimiser les communications internes
    - 3.4.5. Favoriser l'attraction et l'inclusion des membres du personnel
- 3.5. Accompagner les membres de la communauté universitaire dans leur cheminement scolaire et professionnel
    - 3.5.1. Actualiser et approfondir les connaissances au sujet des caractéristiques de la population étudiante et de ses besoins
    - 3.5.3 Assurer l'accompagnement des membres du personnel dans le développement de leurs compétences tout au long de la carrière.
    - 3.5.4. Accompagner et soutenir les membres de la communauté universitaire dans l'appropriation d'une culture et de compétences numériques

- 3.5.5. Mettre en place un plan de relève pour l'organisation
- 3.5.6. Accompagner le personnel relativement à la transmission des connaissances, des procédures et des processus rattachés aux différentes catégories de postes
- 3.7. Poursuivre le développement du sentiment d'appartenance envers l'UQAT
- 3.7.1. Bonifier le processus d'accueil des membres de la communauté universitaire
- 3.7.2. Accroître le sentiment de fierté relié aux réalisations de la communauté universitaire
- 3.7.3. Favoriser la reconnaissance des membres du personnel par des actions mobilisatrices

UQAT
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2020/2025

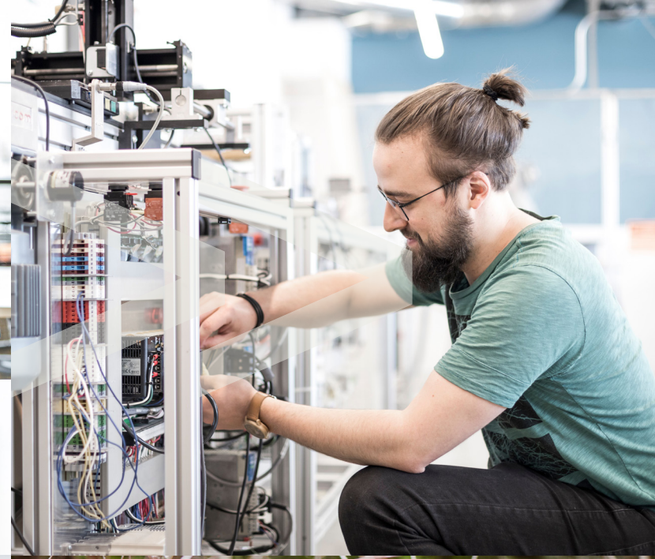

TABLE DES MATIÈRES

05
MOT DU RECTEUR

06
MISSION VISION VALEURS

07
NOS ENJEUX

18
REMERCIEMENTS ET MEMBRES DU COMITÉ DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

EQUIPELEBLEU.COM

MOT DU RECTEUR

C'est avec beaucoup de fierté que nous vous présentons le huitième Plan de développement de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Composé de cinq grands enjeux, ce plan guidera, de façon plus innovante et inclusive que jamais, l'ensemble de nos actions afin de conduire l'UQAT vers l'atteinte de ses objectifs pour les cinq années à venir.

Ces objectifs, nous les avons établis bien hauts, car nous sommes prêts à assurer un déploiement qui se veut plus audacieux que jamais. L'UQAT entame en effet ce plan de développement 2020-2025 avec 37 années d'expérience dans un environnement unique et avec des forces exceptionnelles. Armée d'une stratégie basée sur une solide réflexion et sur des consultations vastes et diversifiées, l'UQAT a ainsi en main les orientations lui permettant d'atteindre sa vision, soit celle d'être reconnue comme chef de file en enseignement et en recherche, dans la création et le déploiement d'innovations pédagogiques, scientifiques, environnementales, technologiques, sociales, économiques et culturelles.

Pour ce faire, nous miserons sur l'accessibilité ainsi que sur le caractère distinctif et innovant de nos programmes de formation autant en présentiel qu'à distance et en formation tout au long de la vie. L'accompagnement de nos étudiantes et de nos étudiants étant au cœur de nos actions, nous assurerons à l'ensemble du corps professoral et enseignant la disponibilité des ressources les plus innovantes et performantes, tant professionnelles, techniques et technologiques, afin de leur permettre de bien réaliser leur mission professionnelle. Nous propulserons encore plus haut l'ensemble de nos créneaux de recherche et de recherche-création. Nous soutiendrons les chercheuses, chercheurs, créatrices et créateurs en favorisant un environnement propice au succès de leurs projets et en optimisant leur appui, et nous valoriserons l'essor d'approches novatrices. Nous nous mobiliserons plus que jamais pour le développement de l'ensemble de l'organisation et des membres de la communauté universitaire, car nous reconnaissons que l'attraction, la rétention et le développement de nos membres représentent des éléments essentiels et nous savons que ceux-ci sont à la base de notre succès actuel et de celui à venir.

Nous poursuivrons ainsi notre engagement afin de façonner l'avenir conjointement avec les Premiers peuples, car ceux-ci font partie même de nos origines et de notre collectivité universitaire, et nous rayonnerons, plus que jamais, sur la scène nationale et internationale.

En terminant, ce plan a pu voir le jour grâce à la contribution exceptionnelle d'une collectivité engagée et dévouée. Nous souhaitons que la mise en lumière de celui-ci puisse rejaillir sur l'ensemble des membres de la communauté uqatienne, puisqu'il s'agit là d'une fierté que nous partageons collectivement!

Je vous souhaite à toutes et à tous, une bonne lecture!

Denis Martel
Recteur

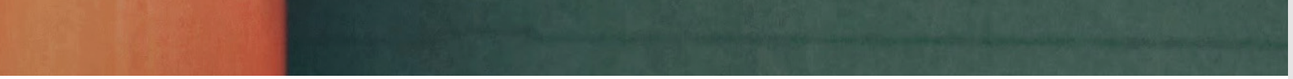

NOTRE MISSION
NOTRE VISION
NOS VALEURS

MISSION

Forte de ses ressources, de son accessibilité, de son ouverture, de ses partenariats et de sa propension à l'innovation, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) crée, transmet et mobilise une diversité de savoirs et contribue au développement de compétences afin de prendre part à l'épanouissement des personnes et à l'essor des collectivités sur ses territoires d'ancrage, ainsi qu'à l'échelle nationale et internationale.

VISION

Université d'exception, de proximité et engagée dans la réussite et l'excellence de tous les membres de sa communauté. L'UQAT est reconnue comme chef de file en enseignement et en recherche, dans la création et le déploiement d'innovations pédagogiques, environnementales, technologiques, scientifiques, sociales, économiques et culturelles. L'UQAT est une université inclusive, en constante évolution pour, par et avec sa communauté, ses milieux et ses partenaires, et ce, tant dans ses territoires d'ancrage qu'à l'échelle nationale et internationale.

VALEURS

HUMAINE En mettant la personne au coeur de ses orientations et de ses décisions par l'accueil, la proximité et l'écoute, dans le respect des différences ainsi que dans le souci de l'intérêt général.

CRÉATIVE En suscitant des échanges ouverts aux innovations et à la découverte, dans lesquels la curiosité est une source de richesse et les changements représentent autant d'occasions de se démarquer et d'exceller.

AUDACIEUSE En contribuant à bâtir l'avenir de nos régions, du Québec et d'ailleurs, tout en osant penser et faire autrement, par le dépassement et la poursuite de l'excellence, dans le souci des principes d'un développement responsable et inclusif.

NOS enjeux

01
FORMER PAR UNE PÉDAGOGIE ACTIVE ET EXEMPLAIRE, DANS DES PROGRAMMES DISTINCTIFS ET NOVATEURS

02
RENFORCER LE POSITIONNEMENT DE L'UQAT EN RECHERCHE, RECHERCHE-CRÉATION ET INNOVATION

03
SE MOBILISER POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEMBLE DE L'ORGANISATION ET L'ÉPANOUISSEMENT DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE

04
FAÇONNER L'AVENIR CONJOINTEMENT AVEC LES PREMIERS PEUPLES

05
ÊTRE DAVANTAGE CONNUE ET RECONNUE, ICI ET AILLEURS

Enjeu 01

FORMER PAR UNE PÉDAGOGIE ACTIVE ET EXEMPLAIRE, DANS DES PROGRAMMES DISTINCTIFS ET NOVATEURS

En misant sur l'accessibilité, sur le caractère distinctif et novateur de ses programmes de formation, sur un enseignement inclusif et de grande qualité ainsi que sur une expérience étudiante stimulante, l'UQAT forme des personnes aptes à relever les défis d'aujourd'hui et à répondre à ceux de demain.

ORIENTATIONS

DEMEURER UNE UNIVERSITÉ ACCESSIBLE

AXES

- Jouer un rôle actif dans l'essor d'une culture de l'éducation en favorisant l'accessibilité géographique et en bonifiant l'offre de formation à distance (FAD).
- Favoriser l'accessibilité aux études universitaires en adaptant les programmes de formation ainsi que leur offre, et en améliorant la flexibilité des parcours scolaires afin de mieux prendre en compte les profils variés des étudiantes et étudiants.

DÉPLOYER UNE OFFRE DE FORMATION DISTINCTIVE ET INNOVANTE

AXES

- Poursuivre la création de programmes d'études avec le souci de s'inspirer de nos spécificités et de demeurer novateurs.
- Élargir l'offre de formation continue en faisant preuve d'audace dans le choix des thématiques et de l'offre de formation.

OFFRIR UN ENSEIGNEMENT FAISANT APPEL AUX PRINCIPES DES PÉDAGOGIES ACTIVES ET INCLUSIVES

AXES

- Poursuivre le développement de la formation et de l'accompagnement offerts au corps professoral, ainsi qu'aux personnes chargées de cours, en s'appuyant sur des principes des pédagogies active et inclusive.
- Soutenir la conception et l'utilisation d'approches, de dispositifs et d'outils pédagogiques visant à actualiser l'expérience en formation à distance et en présentiel.
- Sensibiliser les membres du corps enseignant à l'importance d'actualiser leurs compétences en enseignement supérieur dans une optique de perfectionnement professionnel.

ENRICHIR L'EXPÉRIENCE ÉTUDIANTE EN PRÉSENTIEL ET À DISTANCE

AXES

- Favoriser la proximité, la création de liens et le travail en collaboration entre les étudiantes et étudiants, tant en présentiel qu'à distance, par des moyens novateurs.
- Poursuivre le développement et la promotion d'approches, de dispositifs et d'outils avant-gardistes pour soutenir la persévérance et la réussite des étudiantes et étudiants.
- Améliorer les espaces physiques et virtuels à l'intention des étudiantes et étudiants.
- Approfondir la connaissance des défis auxquels les étudiantes et étudiants à distance sont confrontés afin de mieux soutenir leur persévérance et leur réussite.

Enjeu 02

RENFORCER LE POSITIONNEMENT DE L'UQAT EN RECHERCHE, RECHERCHE-CRÉATION ET INNOVATION

Historiquement, par l'ancrage dans ses territoires et la qualité de ses partenariats, l'UQAT bénéficie d'un environnement privilégié pour la recherche fondamentale, appliquée et collaborative sur les ressources naturelles et les collectivités. Tout en maintenant son positionnement, son ambition est de porter plus haut ses créneaux de recherche en sciences naturelles et en génie, en sciences humaines et sociales, en sciences de la santé et en recherche-création. Par la créativité, l'innovation et le rayonnement, l'UQAT est connue et reconnue comme une université avant-gardiste.

ORIENTATIONS

FAVORISER UN ENVIRONNEMENT PROPICE À LA RECHERCHE ET À LA RECHERCHE-CRÉATION

AXES

- Développer et optimiser les espaces de recherche et de recherche-création.
- Accroître le développement du soutien technique et professionnel offert aux chercheuses et chercheurs.
- Renforcer la culture de la recherche et de la recherche-création.

SOUTENIR L'ESSOR ET LE DÉPLOIEMENT D'APPROCHES NOVATRICES

AXES

- Innover dans les créneaux de recherche existants.
- Recenser et élargir les possibilités de recherche intersectorielle novatrices et structurantes.
- Soutenir et favoriser l'ancrage dans les savoirs autochtones.

METTRE EN VALEUR LES CONTRIBUTIONS EN RECHERCHE ET EN RECHERCHE-CRÉATION

AXES

- Intensifier les efforts de rayonnement à l'échelle nationale et internationale.
- Valoriser la mobilisation des connaissances, des activités de recherche et de recherche-création.
- Optimiser le recrutement d'étudiantes et d'étudiants aux cycles supérieurs.
- Accroître la diffusion des productions scientifiques et artistiques des chercheuses et chercheurs de l'UQAT.

OPTIMISER L'APPUI ET LE SOUTIEN À LA RELÈVE DANS SON PARCOURS UNIVERSITAIRE EN RECHERCHE

AXES

- Promouvoir l'offre de programmes de type recherche aux cycles supérieurs.
- Accroître la visibilité des possibilités de financement et de soutien pour les étudiantes et les étudiants en recherche.
- Promouvoir l'offre de stages rémunérés en recherche et en recherche-création.

OFFRIR UN ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE ET DE RECHERCHE-CRÉATION EXEMPLAIRE EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ, DE DIVERSITÉ ET D'INCLUSION (ÉDI)

AXE

- Instaurer un cadre favorable à l'équité, la diversité et l'inclusion.

Enjeu 03

SE MOBILISER POUR LE DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE DE L'ENSEMBLE DE L'ORGANISATION ET L'ÉPANOUISSEMENT DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE

La dimension humaine est au cœur des valeurs de l'UQAT. Favoriser l'épanouissement de l'ensemble de la communauté universitaire dans un environnement sain et inclusif demeure une préoccupation constante. L'UQAT poursuit l'instauration d'un cadre propice à l'attraction, à la rétention et au développement des membres de sa communauté en demeurant proche de ceux-ci.

ORIENTATIONS

DÉMONTRER, PAR DES GESTES CONCRETS, UN ENGAGEMENT POUR UN AVENIR DURABLE ET RESPONSABLE

AXES

- Recenser, évaluer et bonifier les pratiques écoresponsables dans les centres et campus.
- Mobiliser la communauté en faveur de la préservation de l'environnement.
- Élaborer un plan d'action concernant le développement responsable dès la première année d'implantation du plan de développement.

AMÉLIORER ET CRÉER DES ESPACES PHYSIQUES ET VIRTUELS INNOVANTS ET STIMULANTS

AXES

- Assurer le développement des espaces de travail, d'études, de recherche et de recherche-création en répondant aux besoins actuels et futurs des utilisatrices et des utilisateurs.
- Innover dans la conception et l'aménagement des campus et centres pour créer un milieu de travail, d'études, de recherche et de recherche-création agréable et flexible.

CRÉER DES CONDITIONS PROPICES À L'AMÉNAGEMENT D'UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE

AXES

- Favoriser un milieu de vie sécuritaire.
- Soutenir le développement de saines habitudes de vie.
- Prévenir et combattre le harcèlement et les agressions sous toutes les formes.

POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE SAINES PRATIQUES DE GESTION

AXES

- Renforcer la sécurité de l'information (informatique, documentaire, renseignements personnels, etc.).
- Poursuivre le développement à long terme de l'organisation dans le respect d'une saine gestion financière.
- Encourager et favoriser une collaboration efficace et efficiente entre tous les services, unités d'enseignement et de recherche, écoles et instituts, etc.
- Optimiser les communications internes.
- Favoriser l'attraction et l'inclusion des membres du personnel.

ACCOMPAGNER LES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE DANS LEUR CHEMINEMENT SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL

AXES

- Actualiser et approfondir les connaissances au sujet des caractéristiques de la population étudiante et de ses besoins.
- Favoriser la réussite des étudiantes et étudiants par des pratiques et des moyens créatifs et audacieux.
- Assurer l'accompagnement des membres du personnel dans le développement de leurs compétences tout au long de la carrière.
- Accompagner et soutenir les membres de la communauté universitaire dans l'appropriation d'une culture et de compétences numériques.
- Mettre en place un plan de relève pour l'organisation.
- Accompagner le personnel relativement à la transmission des connaissances, des procédures et des processus rattachés aux différentes catégories de postes.

PROMOUVOIR ET INTÉGRER LES VALEURS D'ÉQUITÉ, DE DIVERSITÉ ET D'INCLUSION

AXE

- Favoriser et insuffler une culture d'équité, de diversité et d'inclusion.

POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DU SENTIMENT D'APPARTENANCE ENVERS L'UQAT

AXES

- Bonifier le processus d'accueil des membres de la communauté universitaire.
- Accroître le sentiment de fierté relié aux réalisations de la communauté universitaire.
- Favoriser la reconnaissance des membres du personnel par des actions mobilisatrices.
- Renforcer les liens entre les personnes diplômées et leur *alma mater*.

Enjeu 04

FAÇONNER L'AVENIR CONJOINTEMENT AVEC LES PREMIERS PEUPLES

Au cours des dernières années, l'UQAT a accompli de grandes réalisations visant l'intégration des communautés et des savoirs des Premiers Peuples. L'UQAT poursuit son engagement, dans une collaboration équitable et inclusive.

ORIENTATIONS

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES PERMETTANT UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION QUANT AUX RÉALITÉS AUTOCHTONES POUR L'ENSEMBLE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

AXES

- Rendre tous les programmes de l'UQAT culturellement pertinents, facilitant ainsi l'inclusion et le partage.
- Intégrer dans notre patrimoine de formation, des cours et des programmes conçus, évalués et révisés pour, par et avec les peuples autochtones.
- Soutenir la coconstruction d'une pédagogie culturellement pertinente et inclusive.

BONIFIER L'EXPÉRIENCE ÉTUDIANTE AUTOCHTONE

AXES

- Assurer la sécurisation culturelle dans l'offre des services de l'UQAT auprès des étudiantes et étudiants autochtones.
- Favoriser un cheminement scolaire fluide entre les établissements et les ordres d'enseignement (passerelles, ententes).

CONTRIBUER SIGNIFICATIVEMENT, PAR LA RECHERCHE ET LA RECHERCHE-CRÉATION, AU MIEUX-ÊTRE DES PEUPLES AUTOCHTONES

AXES

- Bonifier notre environnement institutionnel afin de permettre une meilleure attractivité de l'UQAT comme milieu de recherche et de formation sur les réalités autochtones.
- Positionner l'UQAT au Québec, au Canada et à l'échelle internationale comme un chef de file en recherche et en recherche-création, de même qu'en enseignement et en formation continue en ce qui a trait aux réalités autochtones.

COOPÉRER À L'AMÉLIORATION DES RELATIONS INTERCOMMUNAUTAIRES

AXE

- Contribuer à la promotion de la réconciliation des peuples et des cultures en encourageant le partage et le développement des connaissances et des savoirs.

Enjeu 05

ÊTRE DAVANTAGE CONNUE ET RECONNUE, ICI ET AILLEURS

Acteur et facteur de développement au sein de ses territoires, l'UQAT jouit d'une relation privilégiée avec ses partenaires externes. Préserver la qualité et l'authenticité de ses liens demeure essentiel pour continuer d'entretenir des relations durables et mutuellement profitables. Forte de ses assises, l'UQAT est amenée à déployer ses activités dans ses territoires d'ancrage, au Québec, au Canada et à l'échelle internationale.

ORIENTATIONS

ACCROÎTRE LE RAYONNEMENT ET LA RECONNAISSANCE DE L'UQAT DANS SES TERRITOIRES D'ANCRAGE

AXES

- Faire connaître les formations et les services offerts par l'UQAT dans ses campus, ses centres et ses points de service.
- Affirmer une présence et une implication marquées de la recherche, de la recherche-création et de ses installations dans l'ensemble de ses campus, centres et ses points de service.
- Accentuer la visibilité et la notoriété institutionnelle au sein des communautés desservies.
- Favoriser et intensifier l'engagement des membres de la communauté universitaire auprès des collectivités desservies.

RENFORCER L'IMAGE, LA PRÉSENCE ET LA VISIBILITÉ DE L'UQAT AU QUÉBEC ET AU CANADA

AXE

- Faire de l'UQAT un partenaire incontournable.

DÉPLOYER UN POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

AXES

- Soutenir l'internationalisation de la formation par des méthodes et des actions inédites.
- Stimuler l'internationalisation de la recherche et de la recherche-création au sein du corps professoral.
- Accroître le positionnement institutionnel de l'UQAT à l'échelle internationale.

Remerciements

ET MEMBRES DU COMITÉ DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

M. MICHEL LECLERC
Président du conseil d'administration

M. DENIS MARTEL
Recteur

Mme MANON CHAMPAGNE
Vice-rectrice à l'enseignement, à la recherche et à la création

M. LUC BOISVERT
Vice-recteur aux ressources

Mme SYLVIE BOUILLON
Secrétaire générale

M. VINCENT ROUSSON
Vice-recteur adjoint au développement de services et de partenariats

M. PASCAL GRÉGOIRE
Professeur, sciences de l'éducation

Mme DOMINIQUE JOLETTE
Professeure, sciences du développement humain et social

M. HATEM MRAD
Professeur, École de génie

Mme BRIGITTE ROY
Chargée de cours, sciences de l'éducation

M. VINCENT CLOUTIER
Directeur de l'Institut de recherche en mines et en environnement

Mme STÉPHANIE DUCHESNE
Directrice du Service des communications et du recrutement

Mme NANCY HARDY
Directrice des Services aux étudiants

M. JEAN-PHILIPPE BALAUX-VEILLETTE
Directeur du centre de Montréal

M. STÉPHANE LAPOINTE
Directeur du centre de Mont-Laurier

M. FRÉDÉRIC NORMAND
Technicien en technologie de l'information et représentant des personnels de soutien et professionnel

Mme KARÈNE RICHER
Chargée de projets dédiée à la coordination des projets d'intégration des technologies de l'information et des communications dans la formation universitaire

M. DAVID FOURNIER-VIGER
Directeur de la bibliothèque Cégep-UQAT

Mme MONIK DUHAIME
Membre socioéconomique au conseil d'administration

M. MATTHEW HAPPYJACK
Membre socioéconomique au conseil d'administration

M. ALAIN BEAUSÉJOUR
Directeur général du Groupe MISA

M. VINCENT BÉLAND
Agent de gestion du personnel au Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue

Mme ISABELLE BOULIANNE
Présidente du conseil d'administration du Centre technologique des résidus industriels

Mme HÉLÈNE PARADIS
Directrice générale de la Chambre de commerce de Val-d'Or

Mme CAROLINE RENAUD
Directrice du Service des ressources humaines chez Témisko

M. YANNICK ROY
Directeur général du Centre de services scolaire Harricana

Mme MARTINE RIOUX
Chargée exécutive projets spéciaux

Le Plan de développement 2020-2025 de l'UQAT est le résultat de la réflexion d'un comité composé de représentantes et représentants de la communauté universitaire et de partenaires des différents secteurs d'activité sur les territoires desservis. Son contenu est le fruit de nombreux échanges et a été validé dans le cadre d'une tournée de consultation. Merci à tous ceux et celles qui ont contribué à la conception de ce plan à l'image de l'UQAT : humain, créatif et audacieux!

HUMAINE
>>>> CRÉATIVE
AUDACIEUSE